

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT



**POUR UNE ALIMENTATION DURABLE  
ET ACCESSIBLE EN SEINE-SAINT-DENIS**



# DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE DE SEINE-SAINT-DENIS



**LAB3S**  
SOLS SAVOIRS SAVEURS

 **île de France**





# Diagnostic alimentaire de la Seine-Saint-Denis

## Rapport final – Décembre 2021



Étude co-réalisée par :



Avec le soutien de :



# SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	2
1. L'ALIMENTATION EN SEINE-SAINT-DENIS EN QUELQUES CHIFFRES.....	4
1.1. Enjeux socio-économiques et alimentaires en Seine-Saint-Denis .....	4
1.2. La production alimentaire.....	5
1.3. La consommation alimentaire .....	10
1.4. L'aide alimentaire .....	21
2. ENJEUX ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE .....	23
2.1. Des collectivités déjà en mouvement .....	23
2.2. Les initiatives repérées .....	26
2.3. Le cadre des activités .....	28
2.4. Le réseau de partenariat.....	30
2.5. L'impact de la crise sanitaire.....	32
2.6. Les attentes vis-à-vis de la démarche du Département .....	33
3. LES OUTILS DE POLITIQUES PUBLIQUES EN DIRECTION D'UNE ALIMENTATION DURABLE.....	34
3.1. Les outils du Département.....	34
3.2. Les actions possibles du Département selon les compétences.....	38
4. PISTES DE REFLEXIONS .....	42
4.1. Aide alimentaire.....	43
4.2. Insertion .....	45
4.3. Sensibilisation .....	46
4.4. Faire ensemble.....	47
4.5. Lien à la Terre.....	48
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....	49
5.1. Conclusion.....	49
5.2. Perspectives .....	52
BIBLIOGRAPHIE.....	55
ANNEXES.....	57

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis quelques années, une dynamique autour des questions alimentaires semble émerger en Seine-Saint-Denis, et au niveau national les sujets autour de l'alimentation sont abordés de façon renouvelée et souvent originale avec l'émergence récente des Projets Alimentaires de Territoire (PAT). Cette dynamique a pu se traduire, entre autres, par de nombreux projets entrepreneuriaux (notamment culinaires) portés par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La création de **l'association LAB3S Sols Savoirs Saveurs** en 2018, à l'initiative de la présente étude, illustre la volonté d'acteurs de la société civile, de la recherche et des collectivités pour travailler conjointement à la conduite d'expérimentations et à la recherche de solutions répondant aux enjeux de transition agro-écologique et alimentaire du territoire.

Ce diagnostic découle donc des premiers travaux de recherche-action conduits par le LAB3S et ses partenaires sur les questions de pratiques et d'accessibilité alimentaire à l'échelle locale. Ceci nous a permis de pressentir un terreau d'acteurs dynamiques et matures en Seine-Saint-Denis, ainsi que des volontés politiques naissantes pour s'emparer de ces sujets à différentes échelles territoriales. La crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 a révélé de manière accrue l'importance de la question alimentaire sur le territoire (impacts santé, recours à l'aide alimentaire, tensions sur l'approvisionnement), et nous a semblé accélérer le besoin de développer des dynamiques coordonnées et travaillant en réseau. Dans le cadre **du Plan de Rebond Solidaire et Écologique de 2020 du Département**, il nous est apparu pertinent d'accompagner l'émergence de cette dynamique par un premier diagnostic faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, des besoins alimentaires et en identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire pour la mise en place d'un PAT. Bien que l'échelle départementale soit peu représentée dans les PAT, la Seine-Saint-Denis présente des caractéristiques propres (un contexte urbain dense, une population jeune, des problématiques pauvreté – santé, le dynamisme de la société civile) qui font de ce territoire une échelle pertinente pour activer des leviers de coordination d'un ou plusieurs projets alimentaires.

Une démarche de projet alimentaire territorial a été officiellement lancée lors du Conseil Départemental du 10 décembre 2020, appelant à « créer une synergie des acteurs sur la base d'un diagnostic partagé, autour **d'orientations élaborées collectivement et démocratiquement** et à impulser des actions partenariales permettant de concrétiser ces orientations. » En avril 2021, le Département de la Seine-Saint-Denis est labellisé PAT par l'État dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, ce qui lui donne des moyens pour établir une gouvernance et élaborer son plan d'action territorial.

La présente étude s'est donc déroulée sur l'année 2021 : le LAB3S a travaillé en collaboration étroite avec le cabinet Terralim, spécialisé dans l'accompagnement des dynamiques « territoires et alimentation », et en communication régulière avec les équipes du Département mobilisées sur ces questions, portées par la Délégation à la Transition Écologique. Nous avons par ailleurs renforcé la **prise en compte des dynamiques locales et la parole des habitant.e.s** en réalisant en parallèle une étude sur trois villes intitulée *Accès une alimentation de qualité pour tous.tes en Seine-Saint-Denis*, rédigée par Amandine Degert, en collaboration étroite avec trois projets ESS issus de ces territoires.

Les enseignements de cette étude ont été intégrés au diagnostic. Ainsi, la construction et la méthodologie ont été conçus comme suit :

- Une **caractérisation du territoire** afin d'avoir une vision large et précise de l'état des lieux de la question alimentaire abordée principalement sous un angle quantitatif, avec des sources statistiques à différentes échelles ;
- L'identification **des dynamiques et enjeux du territoire** : un angle qualitatif pour lequel nous avons choisi de faire émerger la parole de 21 acteurs représentatifs des projets menés sur le territoire.

Afin que ce diagnostic constitue non seulement un premier état des lieux mais serve également d'outil pour orienter les directions d'un PAT doté d'une première feuille de route, nous avons choisi de :

- Mettre en évidence **les compétences spécifiques du Département**, et celles des différents échelons territoriaux complémentaires. Cette partie peut se voir comme un outil pour favoriser l'articulation de différentes politiques publiques : un défi majeur tant la coordination intra et inter territoriale existe encore trop peu dans les pratiques ;
- **La proposition de 5 enjeux prioritaires** qui pourraient orienter la construction d'une stratégie alimentaire : identifiés à partir de la synthèse des diagnostics des acteurs, ils nous sont apparus comme pertinents à approfondir dans une démarche ascendante, en dialogue continu avec les acteurs du territoire.

Enfin, nous concluons en proposant des **pistes d'actions opérationnelles et des propositions d'études complémentaires**, pour que ce diagnostic permette d'impulser de nouvelles actions construites à partir des dynamiques et des forces existantes du territoire.

# 1. L'ALIMENTATION EN SEINE-SAINT-DENIS EN QUELQUES CHIFFRES



## Globalement les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis consomment :

- Plus de céréales et de produits laitiers qu'au niveau national
- Moins de viande qu'au niveau national
- Plus de produits transformés qu'au niveau national

Le département est urbain, il n'y a **pas de production agricole** mais un engouement collectif pour l'agriculture urbaine notamment pour son apport en termes de lien social.

On trouve peu d'entreprises de l'agro-alimentaire et donc finalement peu de productions locales.

Les dyonisien.ne.s ont une attente pour une alimentation goûteuse. Des zones de **déserts alimentaires**, lieux dans lesquels l'approvisionnement est difficile, ont été repérées. Le recours à l'aide alimentaire est de plus en plus important avec une attente forte des bénéficiaires de pouvoir choisir leur alimentation.

## 1.1. Enjeux socio-économiques et alimentaires en Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est un département très densément peuplé avec 7 000 habitants au km<sup>2</sup> et une population totale de 1,6M d'habitant.e.s. La figure 1 caractérise à grands traits la population de la Seine-Saint-Denis et donne des premiers enseignements quant aux profils de consommateurs de ce département.

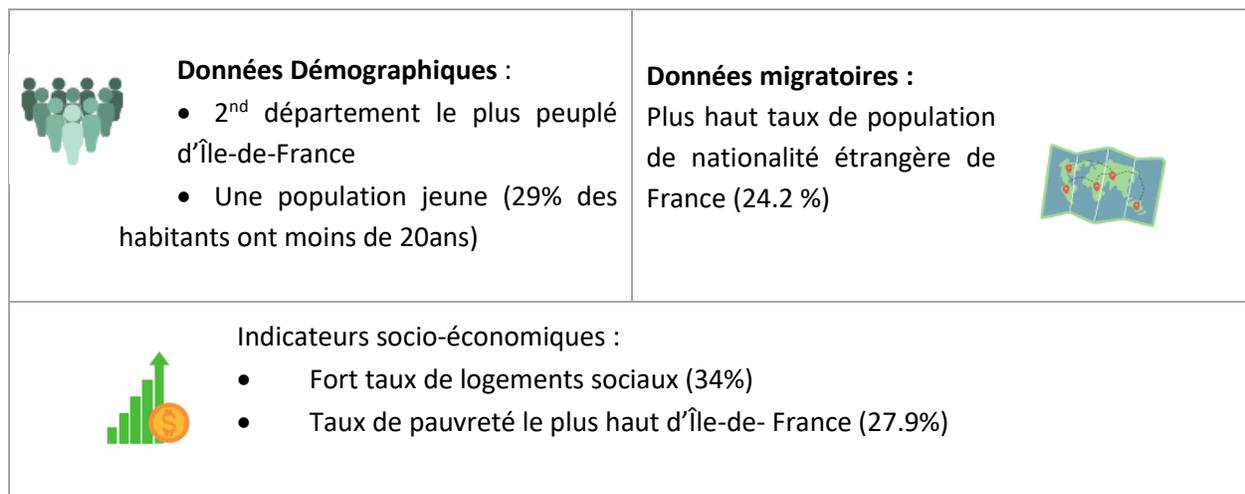


Figure 1 : Principales caractéristiques socio-économiques de la population de Seine-Saint-Denis (A. Degert)

La suite de ce chapitre invite à approfondir ces premières données, à travers :

- La place de l'agriculture sur le territoire ;
- Le profil de consommation alimentaire ;
- L'accessibilité à une alimentation de qualité.

## 1.2. La production alimentaire

### a. Exploitations agricoles

Longtemps surnommé le «grenier de Paris» constitué de petites exploitations maraîchères et fertiles, la Seine-Saint-Denis est aujourd'hui l'un des trois départements les plus densément peuplés de France. Face à l'intense concurrence foncière exercée par les activités industrielles puis par le résidentiel, le secteur agricole séquan-dionysien a été considérablement réduit. Plus de 90% de la surface de ce département est désormais artificialisée, comme le montre la Figure 2.

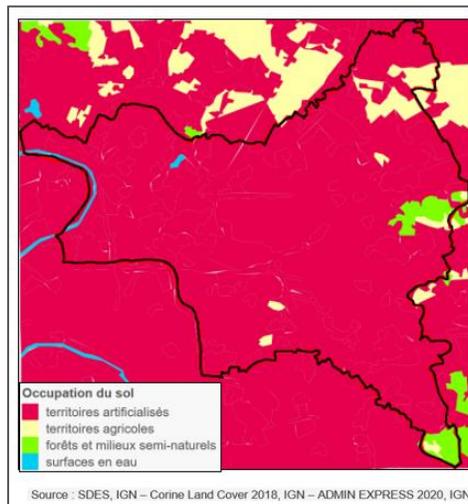


Figure 2 : Occupation du sol de la Seine-Saint-Denis

Les données agricoles confirment cette situation de très faible production agricole. Ainsi, sur la base des données Agreste (Recensement agricole de 2020) et de l'INSEE, l'agriculture du territoire est caractérisée comme suit :

- 133 exploitant.e.s agricoles ;
- 182 emplois soit 0,03% du nombre total d'emplois ;
- Une Surface Agricole Utile (SAU) de 527ha soit 2,4% du département avec aucun élevage et les productions suivantes :
  - Blé tendre
  - Colza
  - Maïs
  - Maraichage
  - Horticulture

- La part d'agriculture biologique est cependant significative puisqu'elle est de 55 ha soit 10% de la SAU (contre 5,8 % Ile de France).

On peut déduire de ces éléments que le degré d'autonomie alimentaire est quasiment nul.

Il est aussi important de noter que ces chiffres sont issus du dernier recensement agricole de 2020, avec de nouveaux enseignements. Alors que l'agriculture apparaît comme très peu présente en Seine-Saint-Denis, on constate que le nombre d'exploitations et de surface agricole a fortement diminué ces dix dernières années (près de -45%, figure 3). Il y a donc un enjeu important de préservation de ces terres au risque de voir l'agriculture totalement disparaître sur ce territoire.

<i>Chiffres clés Seine-Saint-Denis</i>			
	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	29	16	-44,8 %
SAU totale (ha)	887	527	-40,6 %

Figure 3 : Extrait des chiffres clés du recensement agricole de 2020 – Source AGRESTE

Sur la base des consommations alimentaires évaluées au paragraphe 2.3 et à l'aide de l'outil PARCEL, les surfaces utiles agricoles nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires des habitant.e.s de Seine-Saint-Denis ont été estimées (cf. Annexe). Les résultats indiquent qu'il faudrait entre 500 000 ha et 1 000 000 ha (selon le régime alimentaire visé) pour nourrir la population et ses touristes soit entre 21 fois et 42 fois la surface totale du département. Il est aussi à noter que l'élevage est totalement absent des productions agricoles alors que le département consomme une part importante de produits laitiers.

### b. L'agriculture urbaine

Si la forte urbanisation de ce département laisse aujourd'hui peu de place à une agriculture productrice, il n'est resté pas moins que ses habitant.e.s sont attachés à la terre et au plaisir de la cultiver. Comme dans la plupart des territoires de France, les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis ont développé des jardins partagés en bas d'immeubles, sur les toitures, sur des espaces verts urbains et ils ont continué à entretenir les jardins familiaux.

Ces pratiques, souvent qualifiées « d'agriculture urbaine », sont en pleine croissance dans ce département. Un besoin de nature, de produire une partie de sa nourriture, de créer du lien sont à l'origine de cet engouement des habitant.e.s pour ces modes de culture. Ces pratiques sont particulièrement encouragées par les collectivités locales et notamment le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis dans son plan d'action pour la transition écologique 2017-2020. En effet, le Conseil Départemental porte

des actions telles que le développement et la promotion de l'agriculture à travers l'appellation « Made In Seine-Saint-Denis ».

Ainsi comme le montre la Figure 4 tirée de l'étude publiée par l'Institut Paris Région en septembre 2020 sur les jardins collectifs en Île-de-France, nous pouvons déduire la surface estimée à 80 ha de jardins collectifs en Seine-Saint-Denis.

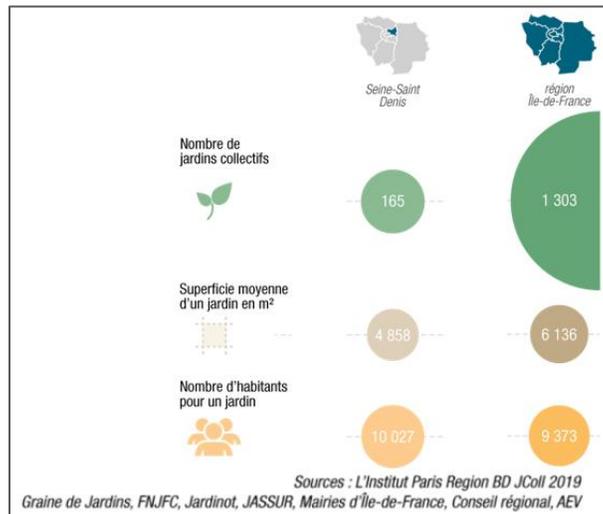
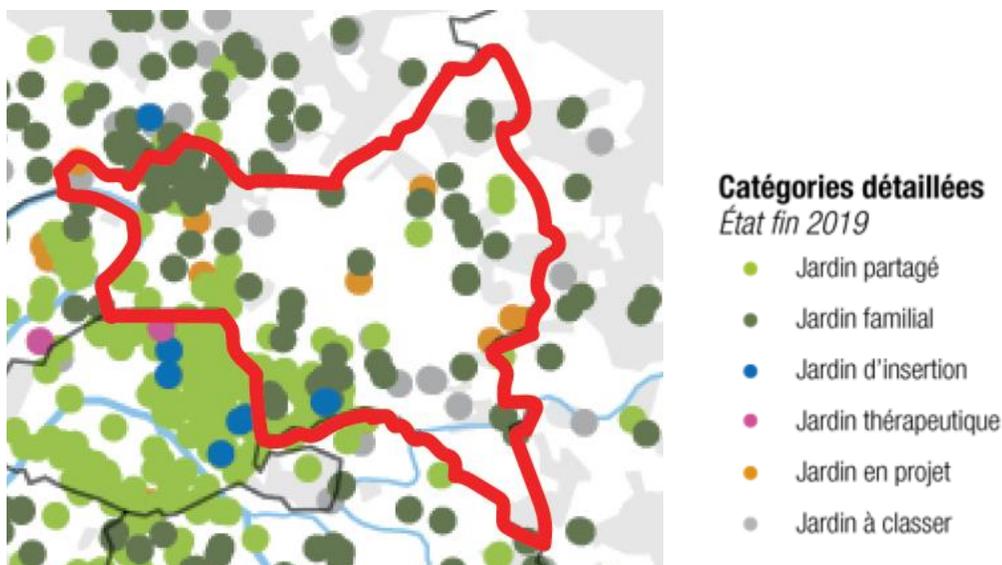


Figure 4 : Caractéristiques des jardins collectifs en Seine-Saint-Denis et en Ile de France

Ces derniers produisent des fruits et légumes, du miel, du vin mais aussi et surtout du lien social et des emplois en insertion. En effet, même si la production des jardins collectifs permet d'apporter un complément alimentaire à certaines familles, elle n'est pas suffisante pour être la source principale d'approvisionnement alimentaire de ces familles. En revanche, ces jardins collectifs ont un rôle central à jouer sur les questions de sensibilisation à l'alimentation durable. Jardiner ensemble, partager des savoir-faire, des aliments : l'agriculture urbaine est aussi une source sans fin de production de liens sociaux. En proposant aussi des emplois en insertion, le maraîchage en zone urbaine, tel que proposé par exemple par le Réseau Cocagne, permet aussi à des personnes éloignées de l'emploi d'apprendre un nouveau métier.

La carte proposée en Figure 5 (Institut Paris Région), localise les jardins collectifs sur le département (on retrouve aussi ces lieux sur le site du Département <https://made.inseinesaintdenis.fr/>). On note une concentration plus importante des jardins collectifs à l'Ouest du département avec une forte concentration dans le secteur Tartres/Clos-Saint-Lazare/Fosse sablonnière (Nord-Ouest) qui, historiquement, était particulièrement agricole. L'Institut Paris Région conduit une actualisation régulière de cette observation des initiatives sur l'agriculture urbaine.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020  
Sources : L'Institut Paris Region BD JColl 2019  
Graine de Jardins, FNJFC, Jardinot, JASSUR, Mairies d'Île-de-France, Conseil régional, AEV

Figure 5 : Localisation des jardins collectifs

Des collectivités se sont aussi emparées du sujet afin de recenser sur leur territoire les espaces mobilisables pour l'agriculture urbaine. Ainsi l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune et l'ADEME ont réalisé une étude sur l'Agriculture urbaine à Plaine Commune (2018). Cette étude se termine par une première évaluation des surfaces (sols et toitures) mobilisables pour l'agriculture urbaine à hauteur de 212 ha dont 125 ha au sol et 87 ha en toiture (Figure 6).

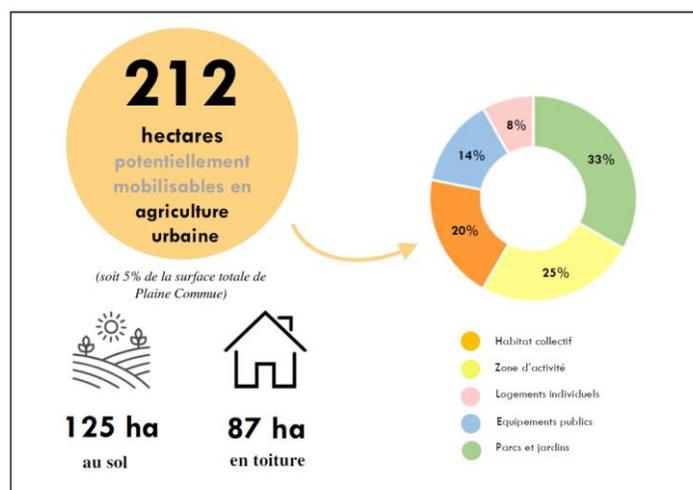


Figure 6 : Évaluation par AgroparisTech des surfaces mobilisables sur l'EPT Plaine Commune

Afin d'améliorer l'autonomie alimentaire du territoire, il serait intéressant d'évaluer ces surfaces sur l'ensemble du département ainsi que leur potentiel productif. A titre d'exemple, un travail prospectif a été réalisé sur la commune de Bondy : 9 jardins collectifs et partagés ont été recensés sur une surface de 2 600

m<sup>2</sup>, qui ne représente que 2% des espaces verts disponibles sur la ville (Beaubert, AgroParisTech, 2021). Ces données sont toutefois à nuancer dans le contexte de forte pollution des sols en Seine-Saint-Denis, obligeant souvent à la culture en bacs plutôt qu'en pleine terre, et limitant de fait le potentiel productif nourricier.

En conclusion, malgré les volontés citoyennes et politiques de développer ces projets d'agriculture urbaine, il s'avère que ces espaces ont d'abord et avant tout un intérêt social, le manque de foncier et la pollution limitant le potentiel nourricier des sols.

### c. Les industries agro-alimentaires

La transformation est une étape intermédiaire entre la production et la distribution. En 2021, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié un état des lieux chiffré du secteur agroalimentaire français : nombre d'entreprises, effectifs salariés, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, répartition par taille d'entreprises et par région, échanges internationaux... Sur la base de la fiche régionale de l'Île-de-France réalisée par la DRIAAF et qui présente les chiffres clés des industries agroalimentaire en Île-de-France en 2018, on peut noter pour la Seine-Saint-Denis (cf. Figure 7 ci-après) :

- Peu d'entreprises du secteur de l'agroalimentaire dans le département : 85 établissements pour 1 669 postes. De plus, le nombre d'emplois salariés est en baisse par rapport aux chiffres de 2012 (1 712 emplois, soit -2,6%) ;
- La plupart des entreprises de ce secteur ont moins de 250 salariés ;
- Les domaines d'activités sont principalement concentrés autour de la transformation du blé (boulangerie, pâtisserie, pâtes...) et la fabrication d'autres produits ultra-transformés ;
- Il n'y a pas ou peu de fabrication de produits laitiers, ni de conserves de légumes.

La liste des entreprises de l'agro-alimentaire présentes sur le territoire est précisée en annexe de ce rapport.

## RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

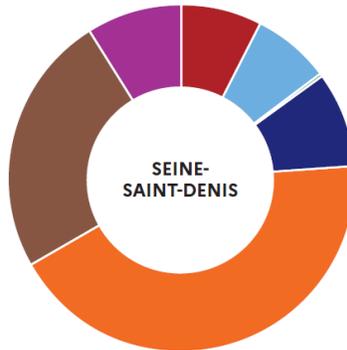
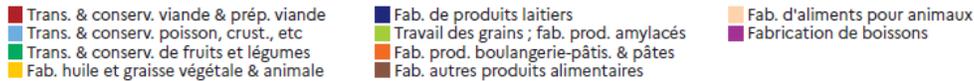


Figure 7 : Répartition de l'emploi dans l'agroalimentaire

Qu'ils soient bruts ou transformés, il n'y a donc pas ou peu de denrées produites en Seine-Saint-Denis. L'approvisionnement local pour les habitant.e.s de ce département signifie donc acheter des denrées produites dans les départements voire les régions limitrophes, encourageant ainsi les acteurs de la filière à développer des coopération avec les territoires ruraux du bassin parisien et au-delà.

### 1.3. La consommation alimentaire

#### a. Données chiffrées

##### *L'assiette alimentaire*

Les résultats présentés dans ce paragraphe sont issus d'une méthode de calcul basée sur des données nationales (ANSES 2017, INCA3, INSEE 2017), adaptée localement par la prise en compte des spécificités socio-démographiques (âge + catégories socioprofessionnelles) des habitant.e.s du département de la Seine-Saint-Denis.

La Figure 8 présente les consommations totales de denrées alimentaires répartie en 7 familles pour une année en Seine-Saint-Denis :

- Produits à base de céréales ;
- Produits laitiers ;
- Viandes et œufs ;
- Produits de la mer ;
- Légumes et tubercules ;
- Légumineuses ;
- Fruits, noix, graines et fruits oléagineux.

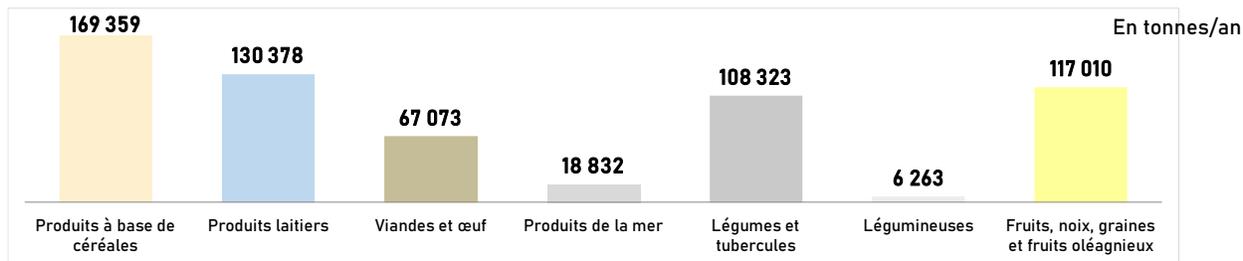


Figure 8 : Estimation des volumes consommés en Seine-Saint-Denis pour 7 grandes catégories de produits

Sources : Terralim - sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017

Globalement, les tendances de consommation s'alignent sur ce que l'on observe à l'échelle nationale. Il est intéressant de regarder plus précisément l'assiette journalière alimentaire des habitant.e.s de Seine-Saint-Denis pour observer les spécificités de ce département :

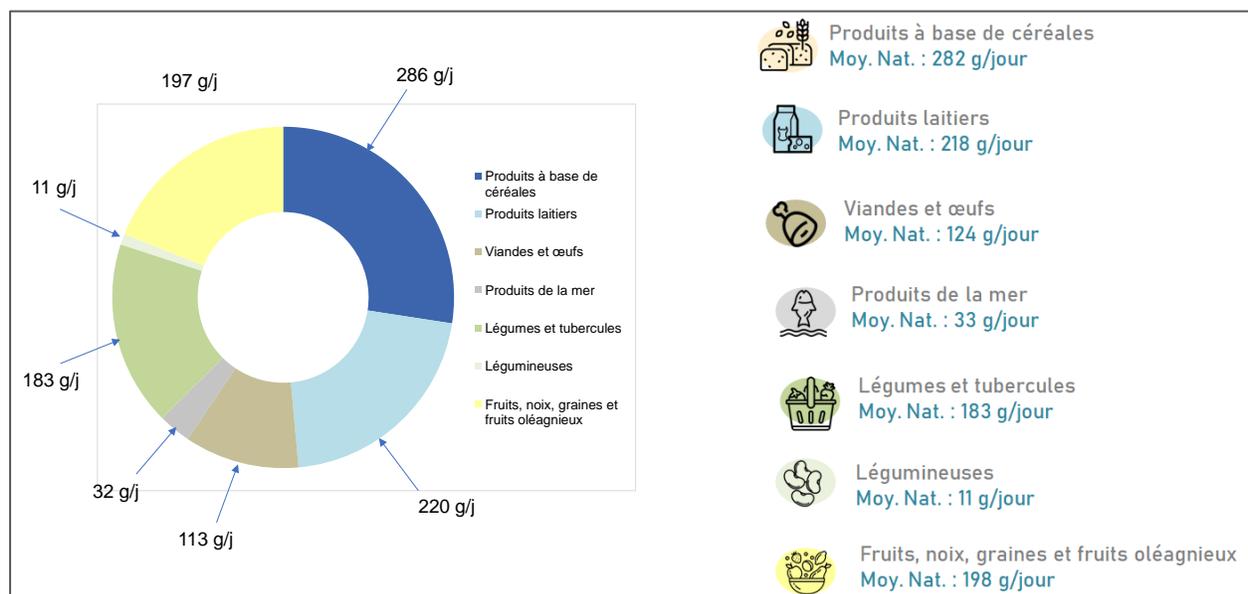


Figure 9 : Assiette journalière moyenne correspondante

Sources : Terralim - sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017

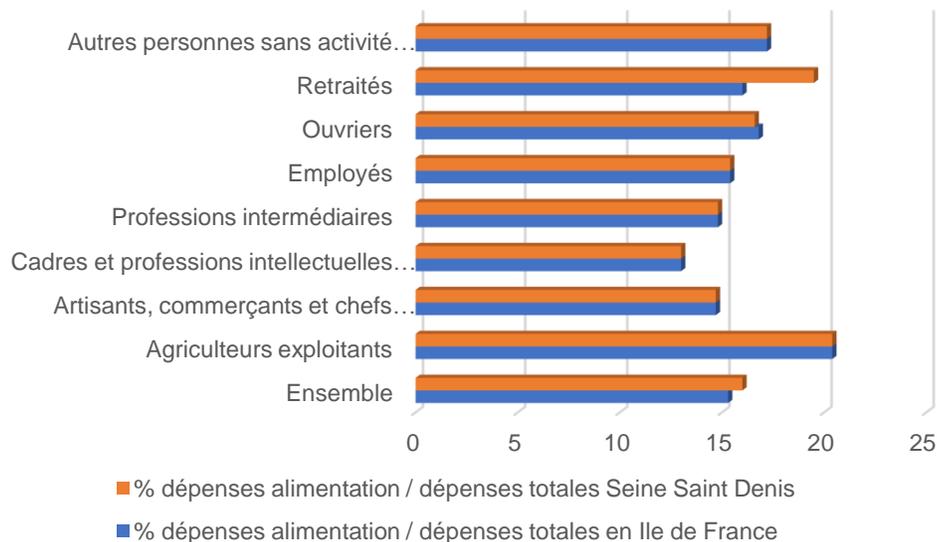
La répartition socio-démographique, les habitudes culturelles, le patrimoine local, l'offre disponible, etc. sont autant de facteurs influençant les modèles de consommation.

Sur la base de ces données, il semble que les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis consomment un peu plus de produits à base de céréales et de produits laitiers qu'au niveau national. On relève aussi une sous

consommation de viande et d'œufs par rapport à la moyenne nationale (-10g/j). Ces différences de consommation peuvent en partie s'expliquer au regard des modèles alimentaires des catégories socioprofessionnelles sur ou sous représentées sur la Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale. Pour la viande et les œufs, ce sont des produits en général plus consommés par les catégories suivantes : exploitants agricoles (0%), artisans-commerçants et chefs d'entreprises (3%) ou encore les ouvriers (13%). Or ces catégories socioprofessionnelles sont plutôt sous représentées au sein de la population de Seine-Saint-Denis. On n'occulte pas non plus la part importante des populations sans emploi (23%) qui s'écartent également de la consommation de ce type de produits.

### *Le budget alimentaire*

Sur la base des données de l'INSEE de 2017 (nombre de ménages par catégorie socioprofessionnelle) et de 2011 (budget des familles), les dépenses des ménages de la Seine-Saint-Denis consacrées à l'alimentation ont été estimées (Figure 10).



**Figure 10 : Budget des ménages du département de Seine-Saint-Denis consacré à l'alimentation**

Les dépenses des ménages de la Seine-Saint-Denis consacrées à l'alimentation à domicile représentent en moyenne 16 % de leurs dépenses totales. Cela suit donc globalement la tendance et les moyennes régionales et nationales (15 % en IDF et environ 15% à l'échelle nationale – zones urbaines). Cette similarité se vérifie pour la plupart des catégories socio-professionnelles à l'exception notable de la population retraitée. Sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les dépenses alimentaires (à domicile) représentent 19,5% du total des dépenses des ménages « retraités » contre 16 % à l'échelle régionale.

### Consommation Hors domicile

La Figure 11 présente la répartition des denrées alimentaires consommées en Seine-Saint-Denis « à Domicile » et « Hors Domicile » en pourcentage et en tonne par an.

Type de produits	LIEUX DE CONSOMMATION			
	A domicile		Hors domicile	
Produits à base de céréales	79%	133 974	21%	35 385
Produits laitiers	82%	107 057	18%	23 320
Viandes et œuf	75%	50 364	25%	16 708
Produits de la mer	69%	12 915	31%	5 917
Légumes et tubercules	73%	79 540	27%	28 784
Légumineuses	63%	3 946	37%	2 317
Fruits, noix, graines et fruits oléagineux	75%	87 302	25%	29 708
<b>MOYENNE TOTALE</b>	<b>74%</b>	<b>475 097</b>	<b>26,3%</b>	<b>142 141</b>

Figure 11 : Répartition des volumes consommés Domicile - Hors Domicile

Sources : Terralim - sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017

La majeure partie des produits est consommée à domicile (74 %), dans les mêmes proportions que celles observées à l'échelle nationale. Nous soulignerons ici que la consommation hors domicile sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (26,3 % du volume total des denrées consommées) est légèrement plus élevée que la moyenne française (25,6%). Ce constat est plus marqué si on compare ces chiffres avec ceux relevés dans des territoires ruraux. A titre d'exemple, en Ardèche et selon la même méthodologie de calcul des volumes de consommation, la consommation hors domicile est estimée à 25 % du volume total des denrées consommées sur le territoire. Cela peut en partie s'expliquer par la forte mobilité journalière des actifs de la Seine-Saint-Denis vers les pôles économiques à proximité (Paris, La Défense, Roissy, Noisy-Le-Grand, Chessy...).

### La consommation des produits transformés

Selon le Diagnostic régional de l'offre alimentaire réalisé par la DRIAAF en 2018, près de 60% des franciliens déclarent avoir consommé au moins une fois un plat préparé au cours des deux dernières semaines. Ce résultat n'est pas différent entre l'Ile-de-France et le reste de la France. De même, comme le précise aussi ce rapport de la DRIAAF, en Ile-de-France comme dans le reste du pays, cette consommation dépend aussi :

- De l'âge des consommateurs : les jeunes consomment plus de plats préparés ;
- Du niveau de diplôme : les personnes n'ayant aucun diplôme consomment généralement plus de plats préparés que ceux qui ont pu faire des études après le bac.

On retrouve ces tendances aussi en Seine-Saint-Denis. La Figure 12 présente ainsi en tonnes par an et en pourcentage les consommations d'aliments bruts et transformés en Seine-Saint-Denis. On considère ici comme « brut », la consommation totale des aliments suivants :

- Pâtes, riz, blé et autres céréales complètes et semi-complètes ;
- Laits ;
- Abats ;
- Œufs ;
- Viande hors volailles ;
- Volaille ;
- Poisson ;
- Pomme de terre et autres tubercules ;
- Légumes ;
- Légumineuses ;
- Fruits frais et secs ;
- Noix, graines et fruits oléagineux.

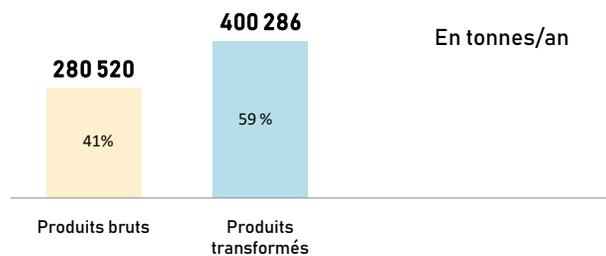


Figure 12 : Produits bruts et transformés consommés en Seine-Saint-Denis

Sources : Terralim - sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017

Nous constatons que les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis consomment 41 % de produits « bruts » et 59 % de produits « transformés ». Le chiffre de consommation de produits transformés est un peu plus élevé qu'à l'échelle nationale (42 % de produits « bruts » et 58 % de produits « transformés »). Même si cette augmentation est très légère, elle pourrait s'expliquer par la jeunesse et le niveau de pauvreté de la population de Seine-Saint-Denis par rapport au reste de la France.

La consommation alimentaire des habitant.e.s de Seine-Saint-Denis vient d'être présentée à travers de nombreuses données chiffrées. Il est intéressant de confronter cette vision quantitative de l'alimentation avec le ressenti et les pratiques des habitant.e.s. C'est le travail qualitatif de terrain réalisé par l'étude « Accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes en Seine-Saint-Denis » (Degert, 2021) résumé dans le paragraphe suivant.

## b. Données qualitatives



Figure 13 : Carte mentale des verbatim décrivant une alimentation de « qualité » (A. Degert)

L'approche de cette étude consistait à s'interroger sur la perception de la notion d'une alimentation de « qualité » par les habitant.e.s, en menant des enquêtes auprès d'une quarantaine de consommateurs et consommatrices de Bondy, Pantin et Noisy-Le-Sec. Il ressort de ces entretiens un attachement de ces personnes pour : une cuisine équilibrée, une cuisine maison (produits non transformés, produits frais), l'importance du goût et du partage. Le prix est aussi un critère mais il n'apparaît pas comme principal.

Si beaucoup s'approvisionnent surtout en grandes et moyennes surfaces, ils achètent plutôt leurs produits frais sur les marchés de plein vent, à des revendeurs (peu de producteurs présents). Le manque de commerces de proximité est clairement cité aussi dans cette étude, notamment par rapport à la difficulté de trouver des produits qui ont du goût et qui se conservent dans la durée. Les propositions de restauration hors domicile sont également peu diversifiées dans de nombreux quartiers (pizzas, kebabs...).

# Les freins d'accès à une alimentation de qualité

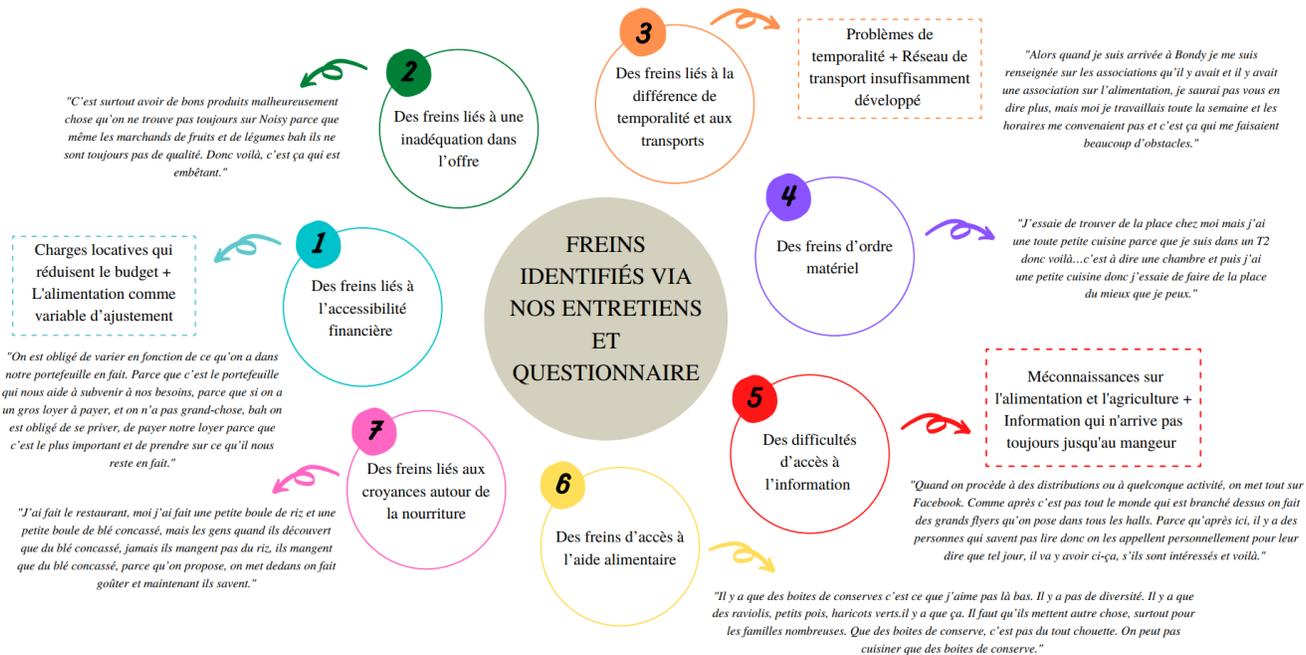


Figure 14 : Les freins cités par les personnes interrogées dans le cadre de l'étude (A.Degert)

La Figure 14 illustre les freins constatés par les personnes interrogées pour accéder à une alimentation de qualité soit :

1. Le prix
2. L'inadéquation entre offre et demande
3. Les horaires (travail, transport)
4. Le matériel (place et cuisine dans le logement)
5. Les difficultés d'accès à l'information
6. Le manque de diversité de l'aide alimentaire
7. La non-connaissance de certains aliments

D'autres études de ce type ont été menées sur des communes de Seine-Saint-Denis notamment dans le contexte de l'arrivée des Jeux Olympiques en 2024 : on retrouve ces constats dans l'étude portant sur l'opportunité de la construction d'infrastructures sur la commune de Dugny pour mettre en place des projets d'alimentation durable dans cette ville. Il existe quelques commerces en centre bourg mais assez chers pour les habitants.e.s qui s'approvisionnent plutôt au magasin Carrefour de Stains. Il existe aussi un marché le mardi (mais pas alimentaire) et le vendredi, mais le prix semble être un frein à l'accessibilité des produits pour les habitants.e.s.

De même, le diagnostic réalisé sur Montreuil sous l'impulsion de la municipalité pour la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial fait état de cette absence d'une offre alimentaire de qualité et diversifiée.

Montreuil témoigne de fortes disparités quant à l'accès à des offres de qualité. Les offres de restauration et de distribution engagées en matière de qualité sont plus présentes dans le centre et le bas Montreuil, contrairement aux quartiers du Haut Montreuil qui sont moins bien dotés.

Les différents exemples territoriaux cités dans ce paragraphe (Bondy, Pantin, Noisy-Le-Sec, Dugny, Montreuil) interpellent quant à la présence de quasi « déserts alimentaires » (espace où les habitants ne peuvent se procurer des aliments sains – fruits, légumes, viande et produits laitiers frais – à des prix abordables, selon la définition de l'Université Johns Hopkins de Baltimore) dans ces communes. Selon les personnes interrogées, il semble en effet complexe dans ces villes de trouver à proximité de chez soi une alimentation saine, de qualité et accessible. Ces constats, tirés d'analyse terrain qualitative, se trouvent confortés dans la partie suivante par des données quantitatives relatives à l'offre alimentaire sur le département, du point de vue des outils de transformation et de distribution alimentaire.

### c. La distribution

Les données de l'INSEE de 2018 concernant les densités de population et la localisation des commerces alimentaires de 2020 ont permis de réaliser la carte présentée en Figure 15. Celle-ci montre la localisation des supermarchés, des épicerie/supérettes, des boulangeries, des boucheries et des poissonneries en Seine-Saint-Denis, sur un fond de carte représentant la densité de population de chaque commune. Sur cette carte, plus la commune est en vert foncé, plus elle est dense voire très dense (au-dessus de 11 000 hab/km<sup>2</sup>). Il est à noter que même les communes figurées en vert clair (Est du département) sont relativement denses avec une densité de population supérieure à 1500 hab/km<sup>2</sup> (soit 50% au-dessus de la valeur nationale qui est de 1 027 hab/km<sup>2</sup>). Au total, sur le département, on dénombre plus de 120 000 commerces alimentaires soit :

- 14 132 grandes surfaces ;
- 34 182 épicerie ou supérettes ;
- 47 618 boulangeries ;
- 22 211 boucheries-charcuteries ;
- 3 026 poissonneries.

Les boulangeries représentent le type de commerce alimentaire le plus important, suivi par les épicerie / supérettes, les boucheries-charcuteries.

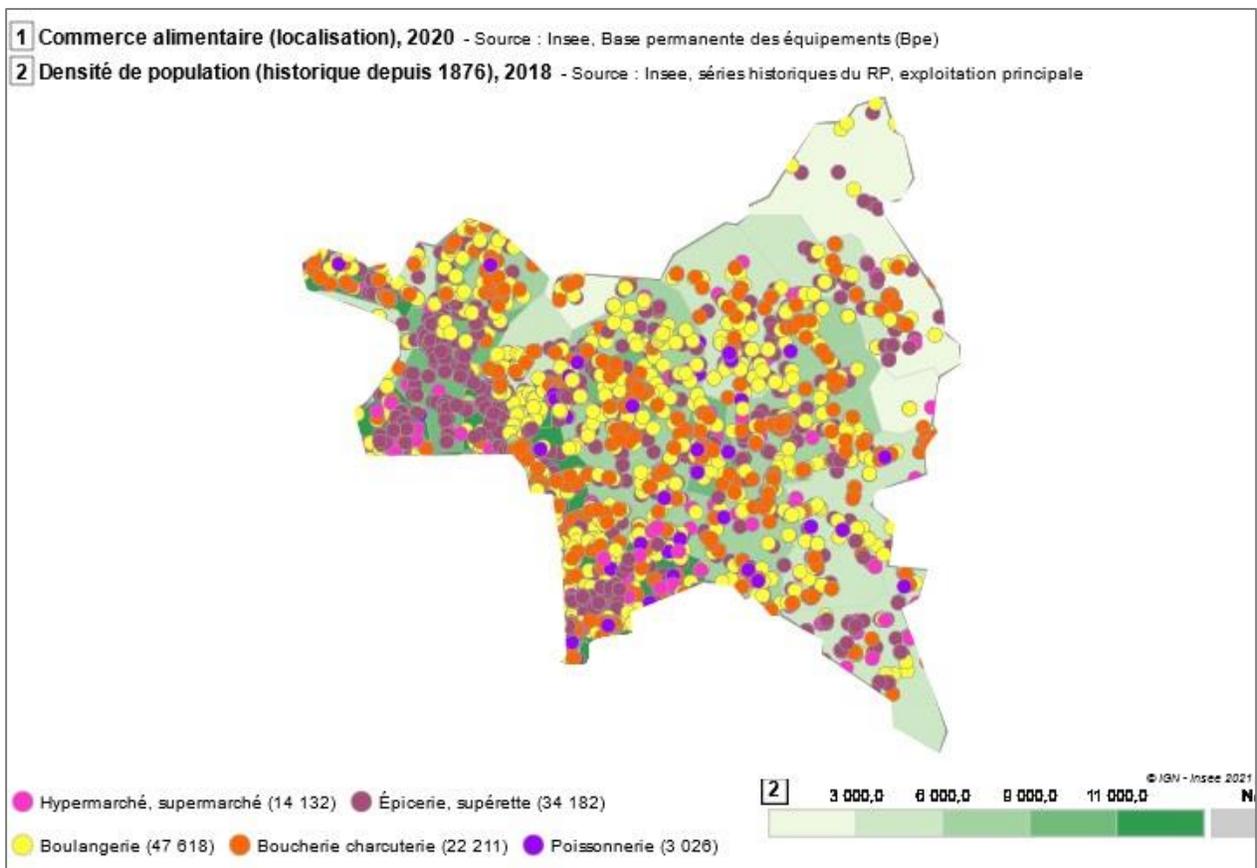
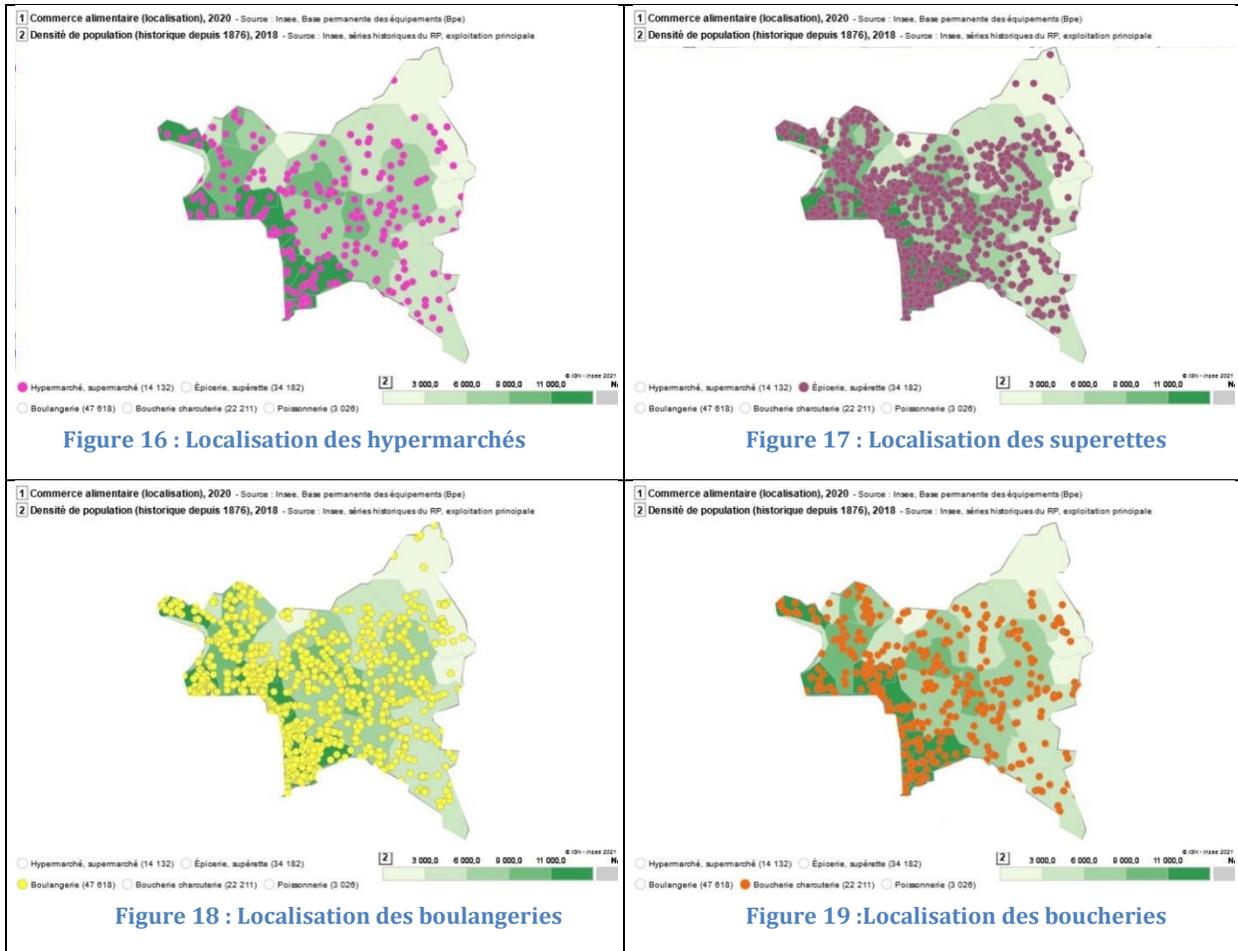


Figure 15 : Localisation des commerces alimentaires et densité de population

En comparant la localisation de ces commerces avec la densité de population des communes de Seine-Saint-Denis comme représenté ci-dessus, on peut constater :

- Une offre plus importante de commerces alimentaires à l’Ouest du département (zone la plus peuplée) qu’à l’Est, relativement sous-dotée malgré une densité de population conséquente. Des zones comme la commune de Coubron, le Nord de Villepinte, Tremblay-en-France sont dépourvues de commerces alimentaires.
- Une forte concentration de supérettes et d’épiceries au Nord-Ouest du département, sur les communes de Saint-Ouen, de Saint-Denis, d’Aubervilliers, mais peu d’autres types de commerces alimentaires dans ces zones notamment de type artisanal (boulangerie, boucherie charcuterie).
- Certaines zones au Nord du département comme à La Courneuve, à Dugny, à Villepinte ou à Sevran sont totalement dépourvues de commerces.

Les figures ci-dessous permettent de distinguer la localisation des différents types de commerce en comparaison à la densité de population de chaque commune du département :



En comparant ces quatre cartes, on retrouve, quel que soit le type de commerces, une concentration plus forte à l'Ouest du département qu'à l'Est, c'est-à-dire une augmentation du nombre de commerces avec la densité de population. Il est à noter une forme de complémentarité entre les hypermarchés et les superettes. Ces dernières sont plus présentes dans les zones marquées par l'absence de grandes surfaces. Ceci est certainement dû au manque de foncier pour des grandes surfaces et témoigne d'une concurrence limitée présageant des coûts des denrées alimentaires assez élevés.

Les boulangeries et les boucheries sont en revanche localisées au mêmes endroits que les superettes formant ainsi des petits pôles de commerces alimentaires de proximité. Les boulangeries sont les commerces qui sont spatialement les plus présents et représentent le commerce de proximité alimentaire par excellence.

Afin de réaliser une première identification des possibles zones de « désert alimentaire », des cercles noirs ont été ajoutés sur la Figure 15, zones où les commerces ne semblent pas en nombre suffisants par rapport à la population et en excluant les zones agricoles telles que recensées au paragraphe 1.2. Une étude terrain et cartographique serait nécessaire afin de préciser dans ces zones :

- La présence de marchés de plein vent, AMAPs (cartographiées sur le site [http://amap-idf.org/trouver\\_une\\_amap\\_33.php](http://amap-idf.org/trouver_une_amap_33.php)), projets alimentaires innovants et solidaires comme par exemple VRAC permettant de compléter l'offre alimentaire ;
- La diversité suffisante ou non de l'offre alimentaire (produits frais, secs...).

La Figure 20 présente ce premier repérage des possibles zones de « déserts alimentaires ».

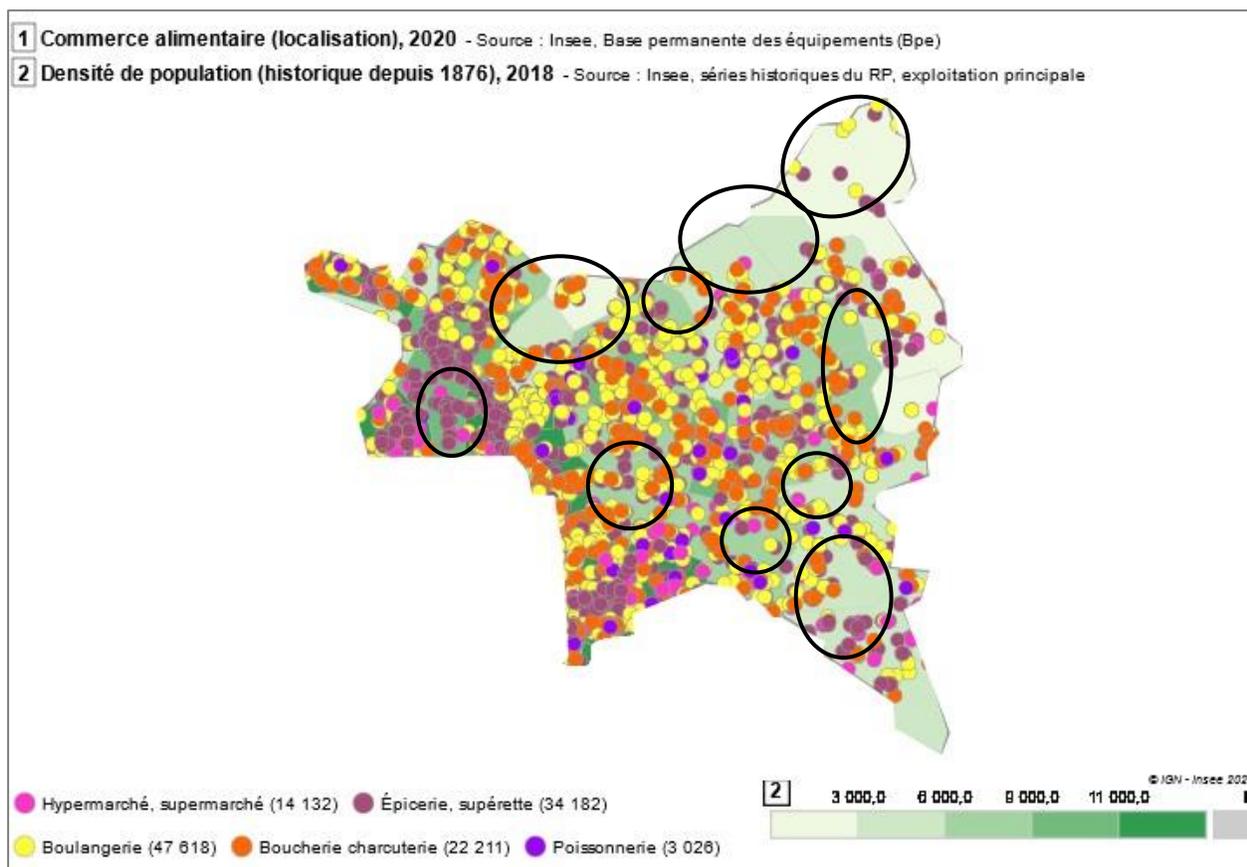


Figure 20 : Repérage des possibles zones où l'offre alimentaire n'est pas suffisante au regard de la population

En conclusion et pour faire le lien avec les enquêtes qualitatives citées au point précédent, les communes de Bondy, du Haut Montreuil, de Dugny sont bien à l'intérieur des cercles noirs. Les données quantitatives confortent donc la réalité ressentie des habitant.e.s sur ces communes.

## 1.4. L'aide alimentaire

En parallèle de cette étude, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL) et Interlogement 93 ont mené un diagnostic sur l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis. Les conclusions de cette dernière permettront alors d'alimenter les travaux du département dans le cadre de son projet alimentaire territorial. Cette partie, qui s'appuie sur les premiers éléments de cette étude de la DRIHL mais aussi sur les entretiens que nous avons menés, présente un premier panorama de l'aide alimentaire sur le département.

La carte de la Figure 21 localise les dispositifs d'aide alimentaire présents dans le département :

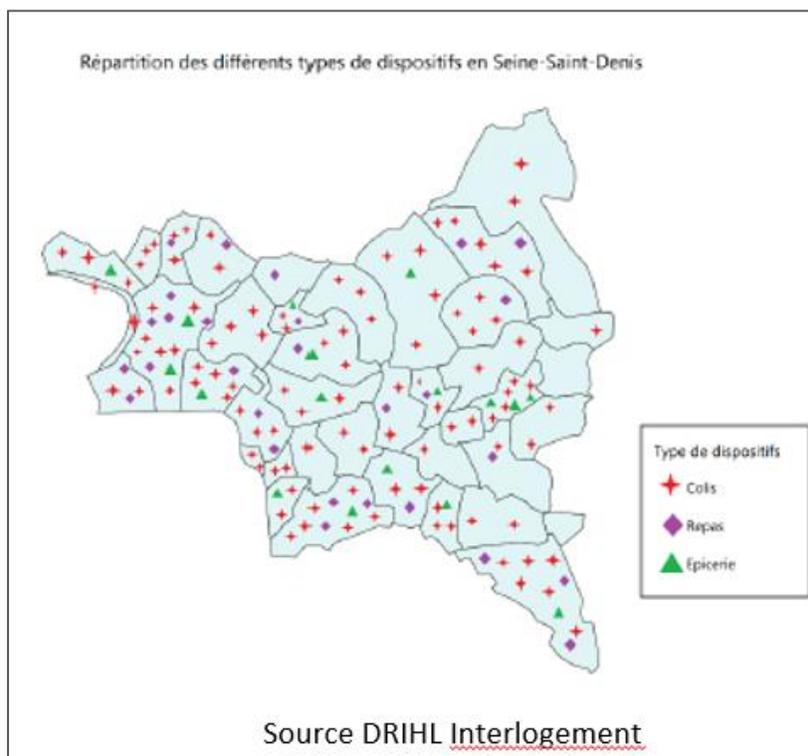


Figure 21 : Répartition des dispositifs d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis

On note une densité plus forte des dispositifs à l'Ouest du département qu'à l'Est. Au total près d'une centaine de lieux sont repérés soit :

- 16 épiceries solidaires ;
- 26 structures proposant des repas chauds ;
- 85 lieux distribuant des colis alimentaires.

Comme dans tous les autres territoires français, la crise sanitaire que nous traversons a renforcé la pauvreté et accentué le besoin d'aide alimentaire. D'après les premiers éléments de l'étude d'Interlogement 93, 60 % des personnes interrogées n'avaient pas bénéficié d'aide avant le premier confinement, et la majorité continuent d'y accéder désormais. A ce titre, les chiffres du Département de

Seine-Saint-Denis sont aussi éloquents : à travers l'ensemble de ses dispositifs d'aide sociale, le département accompagne 52 000 ménages chaque année. En 2020 et 2021, plus de 70 % des aides subsidiaires distribuées par le département concernent des questions alimentaires, soit un budget de 3,7M€.

Le Département a également mis en place un fond d'aide d'urgence pour les associations d'aide alimentaire afin de les aider à faire face aux pics d'activité, à s'adapter aux contraintes sanitaires et apporter de la trésorerie. Comme il est décrit dans la partie 2, les structures d'aides alimentaires se sont rapidement adaptées dès le début de la crise, et ont fait preuve d'une grande souplesse pour répondre aux demandes. Un certain nombre de nouvelles associations ont aussi été créées pendant cette période. Les besoins d'aide alimentaire n'ont fait qu'augmenter depuis le début de la crise sanitaire. Ce constat fait ressortir de nouveaux enjeux urgents repérés par Interlogement 93 :

- Le besoin de mutualiser les moyens (stockage, local, approvisionnement...);
- Le besoin de renouveler et former les ressources humaines (renouvellement générationnel des bénévoles);
- La manque de produits d'hygiène, infantiles ou halal, les denrées provenant de dons ou de ramassage qui ne permettent pas de garantir l'accès à tous ces produits;
- Des problèmes de santé des bénéficiaires.

Ces enjeux ont aussi été soulignés par les acteurs que nous avons interrogés (partie 3).

Pour finir, la Figure 22 tirée de la présentation des premiers résultats de l'étude portée par Interlogement 93 met en évidence l'envie des personnes de pouvoir choisir leur alimentation. 64 % des personnes interrogées affirment avoir une préférence pour des tickets service ou une aide financière. Pouvoir choisir son alimentation, l'adapter à sa culture, ses envies, ses capacités de cuisine et ses besoins semble totalement légitime, mais remet en question le fonctionnement actuel de l'aide alimentaire. Ceci implique également que l'offre alimentaire locale soit diverse, variée et accessible, ce qui n'est pas toujours le cas.

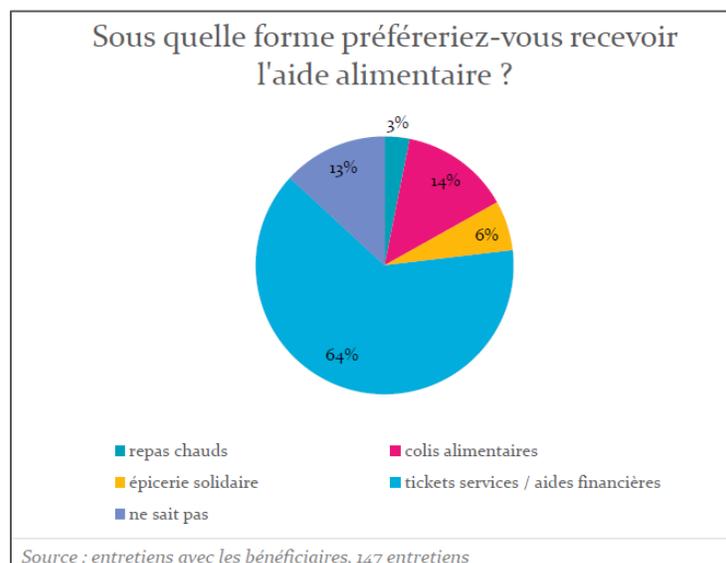


Figure 22 : Les préférences des bénéficiaires (Interlogement 93)

## 2. ENJEUX ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Cette partie décrit la dynamique du territoire concernant les enjeux alimentaires de manière plus qualitative que dans la partie précédente. En effet, elle se base sur des entretiens menés auprès de structures, généralement issus du domaine de l'Économie Sociale et Solidaire et agissant concrètement sur le terrain. Après avoir décrit le mode de sélection de ces acteurs et actrices, nous nous proposons d'introduire cette troisième partie par un état des lieux des démarches de projet alimentaire portées par des collectivités. Nous synthétiserons ensuite pour chaque thématique les réponses apportées par ces structures.



### Ce que l'on peut retenir de ces entretiens :

- Un grand nombre d'acteurs et d'actrices de l'ESS travaillent en Seine-Saint-Denis sur les questions alimentaires ;
- Certaines structures jouent un rôle de facilitatrices ;
- Peu d'acteurs sur l'amont mais beaucoup sur l'aval notamment sur les questions sociales que sont l'aide alimentaire et l'insertion professionnelle ;
- Un besoin d'échange d'expériences à l'échelle du département ou au-delà pour les structures ayant des activités similaires : aide alimentaire, agriculture urbaine ... ;
- Une recherche de complémentarité dans les actions et les moyens pour les structures qui œuvrent à l'échelle d'une commune ou d'un quartier sur la distribution, l'aide alimentaire, la cuisine, la gestion des déchets, la sensibilisation à l'alimentation durable ;
- Les conséquences de la crise covid-19 qui a augmenté le besoin en aide alimentaire et les problèmes de santé ;
- Il semblerait intéressant de renforcer les actions de mise en valeur des savoirs des habitants.e.s.

### 2.1. Des collectivités déjà en mouvement

En préambule, au-delà des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, les collectivités de Seine-Saint-Denis sont elles aussi engagées à divers degrés dans des dynamiques liées à l'alimentation. Il nous a semblé intéressant de réaliser un état des lieux des initiatives repérées (sans doute pas exhaustif, notamment à l'échelle des communes), et d'identifier les convergences à des échelles plus larges.

#### A l'échelle des quatre Établissements Publics Territoriaux (EPT) :

##### a. Plaine Commune :

L'EPT Plaine Commune regroupe 435 310 habitants sur 9 communes : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.

L'EPT semble le plus avancé sur ces questions, avec la réalisation d'un diagnostic de l'agriculture urbaine portant sur ses dynamiques et le potentiel du territoire dès 2018.

Il a par ailleurs accompagné la préfiguration d'une initiative originale à un échelon local : la boucle alimentaire de Stains, associant production (sanctuarisation d'espaces agricoles), transformation et commercialisation (programmation d'équipements), consommation (travail de concertation pour impliquer les habitants) et économie circulaire (compostage de quartier). En lien avec le projet structurant sur le territoire de la ZAC des Tartres (remise en culture de 1,7 ha de parcelles agricoles), ce projet poursuit aujourd'hui son développement sous la forme d'un PTCE sur trois communes (Stains, Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine) associant trois entités (Novaedia, la Ferme de Gally et le Parti poétique).

### b. Grand Paris Grand Est

L'EPT Grand Paris Grand Est compte aujourd'hui près de 400 000 habitants et couvre 14 communes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, le Raincy, les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemombre.

La réflexion de l'EPT autour des enjeux relatifs à l'accès à une alimentation locale et durable est récente et a été impulsée notamment à travers l'adoption de deux documents programmatiques que sont le Plan de relance et territorial (2020) et le Plan Climat Air Energie Territorial (2021). Ces deux documents contiennent un axe d'intervention spécifique pour la promotion d'une alimentation durable sur le territoire de l'EPT et prévoient notamment : la mise en place d'une cartographie numérique et d'un guide des acteurs de l'alimentation durable sur le territoire, le renforcement du réseau des AMAP et la sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Durant l'année 2021, les services de l'EPT en collaboration avec le Cabinet Terralim ont travaillé à l'élaboration de l'outil cartographique et du guide des acteurs de l'alimentation durable. Ces outils ont vocation à renforcer la connaissance et à valoriser l'existence des acteurs qui agissent en faveur d'une amélioration de l'accès à une alimentation durable, locale et de qualité.

### c. Est Ensemble

L'EPT Est Ensemble regroupe 408 000 habitants sur 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Cet EPT s'est engagé en 2021 dans une direction vers « une démocratie alimentaire durable », en validant en juillet 2021 l'adhésion du Territoire au pacte de Milan et à la déclaration de Glasgow, présentés comme « Des engagements forts pour la préservation des terres agricoles, les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire ». L'EPT a créé un poste de chargée de mission démocratie alimentaire. Est

Ensemble souhaite également associer cette politique à son plan « ambitieux » pour une réduction de 20% des déchets sur 5 ans.

En matière d'agriculture urbaine, Est Ensemble a réalisé en 2021 un guide à destination des porteurs de projets pour la prise en compte des problématiques de la pollution dans les projets d'agriculture urbaine, et a organisé en décembre 2021 un premier atelier de partage des dynamiques d'agriculture urbaine du territoire, à destination des communes du territoire.

Au sein d'Est Ensemble, il est à noter que la commune de Montreuil, ville la plus peuplée du territoire (111 240 habitants), est en cours d'élaboration d'une stratégie de territoire « pour une alimentation plus saine, plus juste socialement ainsi qu'économiquement et plus responsable pour l'environnement ».

#### d. Paris Terres d'Envol

L'EPT Paris Terres d'Envol regroupe 366 709 habitants sur 8 communes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Les terres agricoles occupent 8% de son territoire.

Il semble que peu d'initiatives en lien avec l'alimentation existent à ce jour, mis à part dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets alimentaires auprès d'établissements scolaires, de marchés alimentaires et de restaurants collectifs.

Il est toutefois à noter que la commune de Sevran accueillera en 2022 la « renaissance » du seul Lycée agricole de Seine-Saint-Denis (auparavant à Vaujours), qui ambitionne de devenir le premier lycée 100 % agroécologique de France. Il sera situé en bordure de la ZAC Montceuleux, sur une friche agricole de 32 hectares. Après l'abandon d'un projet de « vague artificielle » géante sur ce site, l'actuelle municipalité souhaite « poser les fondations d'un projet alimentaire territorial ».

#### **Sur les territoires connexes de la Seine-Saint-Denis**

On notera également que des territoires proches de la Seine-Saint-Denis, tels que la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France au nord du Département, ont également été labellisés PAT par l'État, au même moment que le Département, en avril 2021. On peut penser que des coopérations ou mutualisations pourront être envisageables avec ces territoires proches engagés dans des démarches similaires.

Enfin, en bordure de la Seine-Saint-Denis, dans le Val d'Oise, on soulignera également la dynamique CARMA (<https://carmapaysdefrance.com>) sur les terres du triangle de Gonesse, qui mène un projet ambitieux de transition écologique pour l'ensemble du pays de France : relance de la filière horticole, création d'une ferme pilote tournée vers l'agroécologie, mise en place « d'impulseurs d'initiatives » autour des questions de la santé, de la formation aux métiers de la transition écologique, de l'appui à la recherche

sur les mutations du système alimentaire et à l'entrepreneuriat. Cet acteur agissant en partie en Seine-Saint-Denis, figure parmi les structures interrogées. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des PAT, la DRIAAF recense les différentes démarches des territoires en Île de France : on en trouve une quinzaine en octobre 2021 (<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-projets-alimentaires>).

### **A une échelle plus large**

La Métropole du Grand Paris s'est doté en 2019 d'orientations « Vers une stratégie alimentaire métropolitaine durable » avec les orientations suivantes :

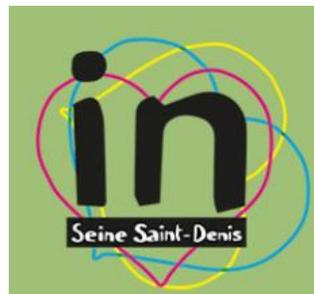
- Soutenir le développement d'une agriculture durable
- Rapprocher les producteurs des consommateurs et valoriser les produits locaux
- Augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives
- Œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets

En 2022, la Métropole lancera la préfiguration du Plan Alimentaire Métropolitain, avec pour objectifs de construire un cadre stratégique et opérationnel sur l'agriculture et l'alimentation à l'échelle de la Métropole, pour fédérer les politiques alimentaires locales, faciliter les coopérations et renforcer la résilience alimentaire du territoire.

Enfin, on notera qu'à l'échelle de la Région Île-de-France, Le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, adopté en 2021, se donne pour objectif de garantir aux Franciliens une alimentation en circuit court, saine, de qualité et accessible à tous. La région souhaite notamment travailler autour de l'approvisionnement agricole, l'alimentation des lycéens, le développement de la vente directe ou encore les circuits courts.

## **2.2. Les initiatives repérées**

Le département de Seine-Saint-Denis a initié en 2016 une marque de territoire appelé « Made In Seine-Saint-Denis » afin de valoriser les atouts et les talents de ce territoire.



Dans ce cadre, une démarche collaborative a été lancée en 2016 afin de repérer, cartographier et rendre visible l'ensemble des projets de la Seine-Saint-Denis concernant l'agriculture urbaine et l'alimentation durable et accessible. A travers l'application « Made In Seine-Saint-Denis », les porteurs de projets de

types jardins partagés, cultures maraîchères, restaurations engagées, épiceries solidaires ... sont invités à décrire et localiser leur structure. La démarche est donc collective, participative et évolutive. A ce jour, ce sont près de 400 acteurs œuvrant sur les questions alimentaires qui sont ainsi répertoriés sur le site <https://made.inseinesaintdenis.fr/>.

Sur cette base, nous avons sélectionné un échantillon de 21 structures représentatives de chaque maillon de la chaîne alimentaire et de leur diversité, réparties sur l'ensemble du département. Ces structures sont répertoriées sur la Figure 23. Chacune de ces structures a été questionnée via un entretien semi-directif sur les éléments suivants :

- Le cadre de ses activités ;
- Son réseau de partenaires ;
- Les impacts de la crise sanitaire sur ses activités ;
- Ses attentes par rapport au département et sa démarche de PAT.



Figure 23 : Nom et localisation des structures interrogées dans le cadre de cette étude

Les points suivants synthétisent les réponses recueillies lors de ces entretiens.

## 2.3. Le cadre des activités

L'ensemble des actrices et acteurs interrogé.e.s dans le cadre de cette étude proposent en général plusieurs activités correspondant à différents maillons de la chaîne alimentaire.

Listées de « La Fourche à la Fourchette », ces activités sont :

- **La production agricole** ;
- **L'agriculture urbaine** : on la distingue de la production agricole car elle n'a pas forcément une vocation commerciale. De plus si elle permet à certains habitant.e.s de compléter leur alimentation, elle est rarement la source principale d'approvisionnement.
- **La restauration hors domicile** : on entend ici la proposition d'une offre de repas qui peut être consommée sur place ou à emporter (traiteur).
- **L'accompagnement à l'emploi** : désigne les structures accueillant des personnes dans le cadre d'une insertion professionnelle et/ou celles qui proposent des formations ou des accompagnements à la création d'entreprise.
- **L'aide alimentaire** : considérée ici sous toutes ces formes, que ce soit des épiceries solidaires, des structures proposant des repas chauds ou des lieux distribuant des colis alimentaires ;
- **La sensibilisation** aux enjeux de l'alimentation durable mais aussi du maraîchage. Cette activité est souvent incluse dans les projets d'agriculture urbaine ;
- **La distribution** s'entend ici comme une activité de vente de denrées alimentaires (à distinguer de la restauration « hors-domicile ») ;
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : un certains nombres de structures récupèrent des denrées alimentaires issues du don afin de les redistribuer ou les transformer, d'autres valorisent aussi les restes alimentaires sous forme de compost.

La Figure 24 présente les activités des différentes structures interrogées.

	Production	Agriculture Urbaine	Restauration hors domicile	Accompagnement à l'emploi	Aide Alimentaire	Sensibilisation	Distribution	Anti-Gaspillage
360°Sud		✓	✓	✓		✓	✓	✓
ABIOSOL	✓			✓		✓		
AJDB		✓				✓		
AMAP IdF	✓						✓	
ANDES				✓	✓			✓
APPUI			✓	✓				
AURORE				✓	✓	✓		✓
Baluchon			✓	✓	✓			✓
La Butinerie						✓	✓	
CARMA	✓			✓		✓		
Cocagne	✓			✓		✓	✓	
La Ferme de Gally	✓					✓	✓	
Mamama				✓	✓	✓		✓
La Marmite			✓	✓	✓			
Les Alchimistes								✓
MIAM						✓		
Pribon							✓	
Rosny Potagers		✓					✓	
SIPLARC			✓				✓	✓
Sodexo - La passerelle			✓	✓				
Terres Urbaines		✓					✓	✓

Figure 24 : Cadre des activités des structures interrogées

Reflétant les conclusions qui ont pu être énoncées dans la partie 2 de ce diagnostic, cette Figure 24 met en avant :

- Le faible nombre de structures interrogées dans la production agricole. Le département de Seine-Saint-Denis est en effet un territoire urbain qui laisse peu d'espace à l'agriculture ;
- Le nombre important de structures engagées sur les questions de l'accompagnement professionnel. En proposant notamment des emplois en insertion ou des formations sur les métiers de la restauration (Sodexo La Passerelle...) ou du maraîchage (Réseau Cocagne...) ou en accompagnant des porteurs de projets qui souhaitent créer leur activité culinaire (Baluchon...) ou agricole (Abiosol...), ces structures offrent des solutions aux personnes en recherche d'emplois.

- Une bonne prise en compte globale des questions de l’insertion, de l’aide alimentaire et de la lutte contre le gaspillage : la plupart des structures interrogées agissent sur plusieurs champs de la question alimentaire, donnant ainsi une vraie cohérence et complémentarité à leurs objectifs (AURORE, ANDES , MaMaMa...).
- La présence de structures que l’on pourrait qualifier d’agrégateurs ou de facilitateurs de projets : il s’agit de structures qui travaillent sur la plupart des maillons de la chaîne alimentaire et pouvant aussi être des ressources pour les autres. Ces actrices et acteurs comme 360°Sud, APPUI, Baluchon, CARMA... pourraient être repéré.e.s par le Département de Seine-Saint-Denis comme des appuis essentiels de la mise en œuvre d’un plan alimentaire territorial.

On notera que les actions prenant en compte la diversité des savoirs alimentaires, sujet qui nous semble à mettre en avant, semblent moins visibles. Nous avons interrogé 21 structures sur les 400 identifiées par le Département, elles ne peuvent donc pas être totalement représentatives de l’ensemble des activités proposées sur le territoire. Le Département de Seine-Saint-Denis est riche d’une très grande diversité culturelle pouvant s’exprimer à travers un grand nombre de projets culinaires valorisant les savoirs des personnes.

Les structures interrogées ne mettent pas spécifiquement en avant le partage, le mélange, la richesse de ces savoirs culinaires à travers les actions menées (notion de partage de recettes, de cuisines collectives, d’atelier de cuisines qui mettraient en avant les spécialités des personnes). Cela peut se faire cependant de manière implicite par exemple lorsque des personnes en insertion ayant un savoir culinaire particulier participent à la composition des menus. Le syndicat de restauration collective, SIPLARC a mené une action dans ce sens en demandant aux enfants déjeunant à la cantine de proposer des recettes de plats qu’ils mangent chez eux, et qui pourront être ensuite testées par le SIPLARC. On pourrait approfondir ces questions en interrogeant des structures du champ social investies dans des actions autour de l’alimentation.

## 2.4. Le réseau de partenariat

Chacune des structures que nous avons interrogées travaille au sein d’un réseau de partenariat plus ou moins développé, tant sur le plan de la diversité des partenaires, que de leur localisation. Si toutes ces structures ont des liens avec les collectivités (communes, EPT, Département, voir Région) il n’en demeure pas moins que le réseau de partenaires d’une structure dépend classiquement :

- De l’échelle d’influence de la structure : par exemple nationale pour le réseau de Cocagne ou Les Alchimistes, régionale pour les AMAP ou l’ANDES, communale pour le Rosny Potagers... ;
- De l’ancienneté de la structure : certaines structures récentes comme Pribon ont peu de réseau ;
- Du réseau personnel et professionnel des membres : MaMaMa s’est créé très vite pendant la crise grâce aux réseaux de ses fondatrices.

Le tableau présenté en Figure 25 liste les différents type de partenaires de chaque structure interrogée. Ces réseaux de partenaires sont ici qualifiés de :

- **Réseau « De la Fourche à la fourchette »** : concerne les structures ayant des partenaires sur chaque maillon de la chaîne alimentaire. On y retrouve les structures identifiées précédemment qualifiées d'agrégateur et sur lesquelles le Projet Alimentaire Territorial du Département pourrait largement s'appuyer ;
- **Réseau « production »** : concerne les structures ayant des partenaires uniquement sur la production. Cela concerne peu de structures puisque le département n'est pas agricole ;
- **Réseau « consommation »** : concerne les structures ayant des réseaux en lien avec la distribution alimentaire (y compris l'aide alimentaire) et la sensibilisation des consommateurs.

Type de réseau de partenaires	Nom des structures concernées	Proportion de structures concernées
<b>"De la Fourche à la fourchette"</b> <i>(des partenaires de toute la chaîne alimentaire soit de la production à la consommation)</i>	360°Sud, Balluchon, La Butinerie, CARMA, AMAP, Sodexo, APPUI	<b>33%</b>
<b>"Production"</b> <i>(le réseau des partenaires est essentiellement composé d'acteurs de la production)</i>	Abiosol	<b>5%</b>
<b>"Consommation"</b> <i>(le réseau des partenaires est essentiellement composé d'acteurs de la consommation y compris aide alimentaire et sensibilisation)</i>	AJDB, Miam, ANDES, AURORE, MAMAMA, Rosny Potagers, Terres Urbaines, SIPLARC, Pribon, Réseau de Cocagne, Ferme de Gally, La Marmite, Les Alchimistes	<b>62%</b>

Figure 25 : Le réseau de partenariat des structures interrogées

Toutes les structures interrogées travaillent avec la ou les collectivités compétentes dans les champs d'action de la structure et/ou sur le territoire d'influence de la structure. Ce partenariat peut se traduire par de la mise à disposition de locaux, de terrains, des financements pour projets spécifiques ou des contrats d'objectifs globaux.

La plupart des structures interrogées ont un réseau de partenaires de type « consommation » (à 62 %). Cela s'explique par le grand nombre de structures œuvrant dans le champ plutôt social de l'alimentation (accompagnement professionnelle, aide alimentaire...) qui ont donc un réseau de partenaires en lien avec la distribution alimentaire et les consommateurs. Ces structures (Rosny Potagers, La Marmite, Terres Urbaines...) ont plutôt un rayonnement communal, voire au niveau d'un quartier. Elles ont donc un lien plus fort avec l'institution communale pour la mise à disposition de moyens mais aussi avec le Département pour sa compétence sociale (par exemple ANDES, AURORE).

Les structures ayant un réseau de type « producteurs » comme ABIOSOL, c'est-à-dire en lien direct avec la production agricole, travaillent à l'échelle régionale voir nationale et ont donc plus de liens avec le Conseil

régional ou l'État. Les structures ayant un réseau global « de la fourche à la fourchette » sont aussi celles qui jouent un rôle de facilitateurs et de ressources pour les autres acteurs et actrices de l'alimentation sur le département (360° Sud, La Butinerie, CARMA, Baluchon...).

Enfin, les structures interrogées ont toutes mentionné le besoin de renforcer et d'élargir leur réseau de partenariat à travers une meilleure interconnaissance des actions menées par les autres. Ce besoin a été exprimé pour deux raisons principales :

- Un besoin d'échange d'expériences à l'échelle du département ou au-delà pour les structures ayant des activités similaires : aide alimentaire, agriculture urbaine ... ;
- Une recherche de complémentarité dans les actions et les moyens pour les structures qui œuvrent à l'échelle d'une commune ou d'un quartier sur la distribution, l'aide alimentaire, la cuisine, la gestion des déchets, la sensibilisation à l'alimentation durable.

## 2.5. L'impact de la crise sanitaire

Nous avons interrogé les structures au sujet de l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités mais aussi sur leurs bénéficiaires ou publics. Ces impacts sont listés dans le tableau suivant.

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un attrait plus important pour la terre (envie de reconversion)</li> <li>• Des circuits courts (<a href="#">Amap...</a>) qui font le plein</li> <li>• Des citoyen-ne-s qui s'organisent et innovent rapidement (ex: <a href="#">Mamama</a>)</li> <li>• Une souplesse d'adaptation et un repositionnement réactif des structures existantes (ex: APPUI)</li> <li>• Un accompagnement des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des projets qui prennent du retard</li> <li>• Des rassemblements annulés (spectacles, formations, sensibilisation...)</li> <li>• Une restauration hors-domicile très limitée (avec des conséquences pour les structures en insertion)</li> <li>• Un impact sur la santé des personnes</li> <li>• Un besoin de plus en plus important d'aide alimentaire</li> </ul>

Généralement, les impacts de la crise sanitaire sont les mêmes que dans les autres territoires, avec des phénomènes de précarisation socio-économique plus accentuée en raison des spécificités de la Seine-Saint-Denis. Comme il a été décrit dans la partie 1, le département est densément peuplé, les habitant.e.s sont plus pauvres et plus jeunes que dans les autres territoires nationaux, la part de jeunes souffrant d'obésité est aussi plus élevée qu'ailleurs. Ces éléments ont renforcé de manière significative les besoins

d'aide alimentaire. Un certain nombre de structures se sont d'ailleurs très vite créées et/ou adaptées pour répondre à ces besoins qui ne faiblissent pas. Ainsi MaMaMa s'est créée durant la crise pour proposer aux jeunes mères des produits pour leurs bébés, quand des AMAPs ont proposé des paniers solidaires.

Comme nous le faisait aussi remarquer l'association MIAM spécialisée dans le conseil en nutrition, dans le contexte de confinements répétés, le manque d'activité physique et d'une alimentation équilibrée a renforcé les problèmes de santé des habitant.e.s pendant la crise sanitaire (surpoids, diabète...).

## 2.6. Les attentes vis-à-vis de la démarche du Département

Le Département lance une démarche participative de Projet Alimentaire Territorial dans un contexte à la fois de fortes attentes de la population et des actrices et acteurs de terrain mais aussi de crise sanitaire qui, comme on l'a vu précédemment, modifie les besoins des habitant.e.s. Plus que jamais, il semble essentiel que l'enjeu premier de ce PAT soit tourné sur la question de l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous.

L'ensemble des structures que l'on a interrogées confirment cet enjeu prioritaire. Elles ont aussi remonté des besoins plus précis tels que :

- Le besoin d'être écoutées : les actrices et acteurs sont nombreux.es sur le terrain. Elles / ils attendent que ce plan alimentaire soit co-construit en partant de leurs expériences et connaissances. De nombreuses structures craignent une démarche descendante ne les associant pas suffisamment.
- Le besoin d'être confortées dans leur rôle (particulièrement sur l'aide alimentaire) à travers :
  - Des financements stables en prenant en compte les externalités positives générées sur le territoire (à l'image de ce qui est mis en avant sous la marque « Made In Seine-Saint-Denis »), par exemple en terme de création d'emplois, de lutte contre le gaspillage, d'amélioration du cadre de vie ;
  - Des locaux : pour la distribution, le stockage, la fabrication de repas, des cuisines partagées mais aussi des terrains pour cultiver ensemble.
- Le besoin de mieux s'inter-connaître :
  - Plus de partage d'expériences et de connaissances ;
  - Plus de mutualisation de moyens, de locaux...
- Le besoin de travailler à une échelle pertinente avec de possibles interactions :
  - Quartier
  - Commune
  - EPT
  - Département

Elles ont aussi évoqué des thématiques à renforcer telles que la sensibilisation aux métiers de l'agriculture, notamment auprès des jeunes (dans les collèges par exemple). Le département étant très urbain, il leur offre peu la possibilité de rencontrer des agricultrices ou agriculteurs. Cette population jeune et

dynamique pourrait s'orienter vers les métiers autour de la terre, à condition d'en connaître l'existence et d'y avoir été sensibilisée. Il a été aussi souligné le besoin de rendre l'alimentation durable plus accessible, c'est-à-dire plus proche de chez soi, mais aussi à des prix abordables.

Il est à noter que la synthèse de ces entretiens très riches est une base importante pour le travail de la partie 5 qui présente des propositions vers une stratégie alimentaire territoriale. Nous partons en effet du postulat que la prise en compte des enseignements venus du terrain, dans une démarche ascendante, sera une condition importante de la réussite du PAT.

### 3. LES OUTILS DE POLITIQUES PUBLIQUES EN DIRECTION D'UNE ALIMENTATION DURABLE

Cette partie vise à identifier les compétences et outils que le département peut actionner pour mettre en place une politique alimentaire territoriale tournée vers l'accessibilité alimentaire pour toutes et tous.

#### 3.1. Les outils du Département

Les développements relatifs aux outils de politiques publiques mobilisables par le Département, seul ou en lien avec d'autres collectivités locales, s'appuient sur les travaux de recherche du CNRS réalisés dans le cadre du projet MICAAL sous la direction de L. Bodiguel : *L'action publique en matière d'alimentation locale* (L. Bodiguel, Th. Bréger, C. Rochard et G. Maréchal, CNRS – DCS – Université de Nantes), portant sur les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263v2/document>). Ces travaux ont servi de base à la réalisation d'une plateforme numérique et interactive : *Agir pour l'alimentation locale* (une initiative CNRS et Terres en Villes - <https://agirpourelalimentationlocale.fr/>).

En s'appuyant sur ces travaux, les compétences légales ainsi que les outils mobilisables par un Département en terme d'alimentation sont décrits dans la Figure 26.

Cette dernière se présente sous la forme d'une carte mentale qui a pour but de montrer comment un département peut mobiliser ses compétences habituelles dans les domaines sociaux, de l'éducation, de l'aménagement du territoire, du tourisme afin d'une part de favoriser le développement d'une production alimentaire locale et durable, mais aussi de faciliter l'accessibilité à toutes et tous à une alimentation saine et de qualité.

Cette carte mentale se veut donc être un outil opérationnel à usage du Département de Seine-Saint-Denis et se lit de la manière suivante :

- Au centre de cette carte, sur fond jaune, se trouvent les principales compétences mobilisables par le Département sur le champ l'alimentation. Elles sont citées dans le sens des aiguilles d'une montre en fonction de leur prépondérance au sein de la politique globale du département et en commençant par la compétence sociale.
- Au bout de chacune de ces compétences est exprimé, dans un cercle bleu, l'enjeu principal, en lien avec cette compétence qu'il convient de définir dans le cadre d'une politique globale d'alimentation durable. A titre d'exemple, l'enjeu principal pour la politique sociale du Département est d' « agir pour l'accessibilité aux produits durables ».
- Pour chacun de ces enjeux, il est défini un ou plusieurs objectifs, écrits ici en rouge. Par exemple, au sujet de l'éducation, l'enjeu du département sera d'« agir sur l'éducation à l'alimentation durable » avec deux objectifs :
  - Renforcer l'éducation alimentaire dans les formations initiales ;
  - Renforcer l'éducation alimentaire auprès du grand public.
- Pour finir, afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé différents outils. Ils sont écrits en vert et précédés d'un pictogramme « clef à molette ». Un outil de la politique touristique pourra être de mettre en place « une marque de territoire » comme a déjà pu le faire la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la marque « Made In Seine-Saint-Denis ».

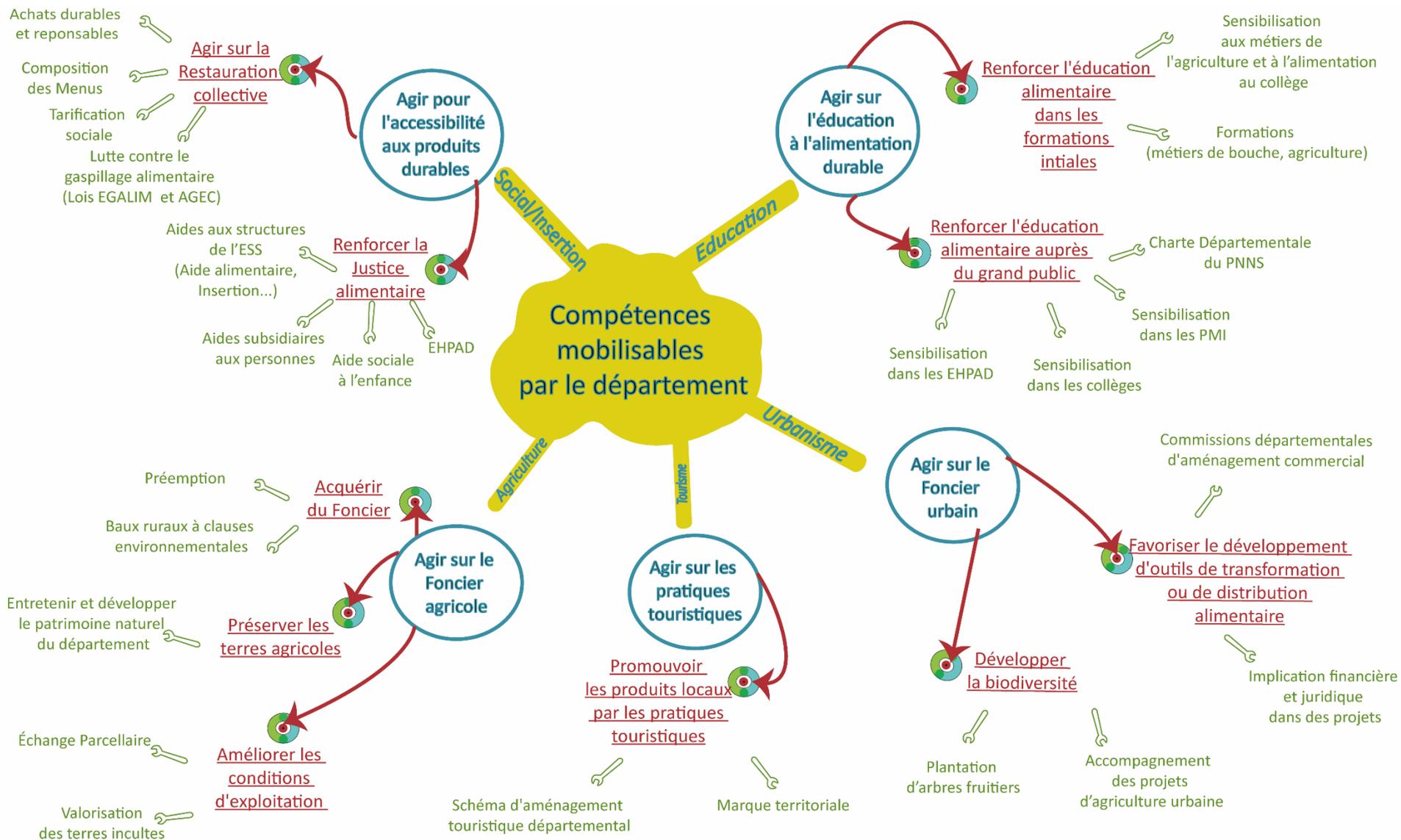


Figure 26 : Compétences et actions possibles du Département sur l'alimentation

A travers ses compétences traditionnelles sur la petite enfance, les personnes âgées, le handicap, les collèges mais aussi le social, le Département peut jouer un rôle déterminant dans la stratégie alimentaire du territoire notamment à travers :

- **La sensibilisation de l'ensemble de ces publics** à une alimentation saine et de qualité via les PMI, la protection sociale de l'enfance, les collèges, les EHPAD, les IMEI, les ESAT... ;
- **La commande publique** pour l'approvisionnement en denrées alimentaires durables sur l'ensemble des restaurations collectives gérées par le département ;
- **L'aide alimentaire** en accompagnant les projets des structures de l'économie sociale et solidaire engagées dans ce domaine ;
- **La formation et l'insertion** des publics les plus éloignés de l'emploi vers les métiers de la restauration et de l'agriculture.

Au-delà de ces champs d'actions, le Département peut aussi jouer un rôle d'animateur. Comme on l'a vu dans la partie 3, les structures interrogées expriment un besoin de plus d'interconnaissance, de partage d'expériences, de mutualisation de moyens et d'actions. Le Département peut alors **permettre cette interconnaissance et accompagner ainsi une forme de structuration des actions** autour de la question de l'accessibilité à une alimentation durable.

La suite de cette partie apporte des précisions quant aux actions qui peuvent être portées par le département. Elle présente dans un tableau, et en reprenant le même code couleur que la Figure 26, des exemples concrets d'actions menées dans d'autres territoire mais identifie aussi les autres strates de collectivités qui peuvent être partie prenante de ces actions.

## 3.2. Les actions possibles du Département selon les compétences

### La compétence sociale

Compétence	Enjeu de politique publique alimentaire	Objectif stratégique	Exemple d'expérience sur d'autres territoires	Coordination avec autres échelles
Social	Agir pour l'accessibilité aux produits durables	Favoriser l'approvisionnement local et durable dans la resto collective	<p>Le Département assure la gestion de la restauration collective dans les collèges publics voire de certaines crèches et EHPAD, et ce en termes de personnel, d'équipements et de tarification. Sur la base des dispositions de la loi Egalim, complétées par la Loi Climat et résilience (août 2021), le Département a la responsabilité de proposer un service de restauration collective de qualité, durable et propice à un approvisionnement en produits de proximité (cadre des marchés publics). Des dispositifs de tarification différenciée peuvent être mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des ménages défavorisés.</p> <p>Quelques initiatives intéressantes: Le département de la Meurthe et Moselle et ses "paniers collège" (<a href="https://www.liberation.fr/plus/en-meurthe-et-moselle-des-paniers-college-made-in-local-20210629_OMCSDY65GHPJTK2HG4I3VIQM/">https://www.liberation.fr/plus/en-meurthe-et-moselle-des-paniers-college-made-in-local-20210629_OMCSDY65GHPJTK2HG4I3VIQM/</a>) ; l'engagement du département Girondin (<a href="https://letsfoodideas.com/fr/initiative/la-restauration-collective-dans-les-colleges-de-gironde/">https://letsfoodideas.com/fr/initiative/la-restauration-collective-dans-les-colleges-de-gironde/</a>); Le dispositif agrilocal - plateforme); Initiative du département des Yvelines avec la création d'un groupement de commande en 2014 (<a href="https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/schema-departemental-de-la-">https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/schema-departemental-de-la-</a></p>	Possibilité de mutualisation des moyens avec les autres échelons de gestion de la restauration collective : mise à disposition de cuisine centrale et ou mutualisation d'outils type légumerie; mise en place d'une stratégie d'achat groupé avec les communes en charge de la restauration collective scolaire et des crèches, voire avec la Région pour les Lycées
		Justice alimentaire	<p>Le département peut distribuer des aides financières pour l'achat de denrées alimentaires au titre de ses compétences en faveur de la protection maternelle infantile, des personnes en difficultés et des personnes âgées (Action sociale du département Art. L.123-1 CASF et Art. L3211-1 et suivants CGCT : « aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes »).</p> <p>Accompagnement via des contrats d'objectifs ou des aides aux projets des structures de l'ESS</p>	<p>coordination avec les actions communales et intercommunales (CCAS et CIAS)</p> <p>Coordination et complémentarité de ces aides financières avec celles apportées par les autres collectivités notamment les communes et EPT</p>

## La compétence « éducation »

Compétence	Enjeu de politique publique alimentaire	Objectif stratégique	Exemple d'expérience sur d'autres territoires	Coordination avec autres échelles
Education	Agir sur l'éducation à l'alimentation locale et durable	Renforcer l'éducation alimentaire dans les parcours de formation initiale	L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires peut s'étendre de la classe de quatrième du collège à l'enseignement supérieur inclus, ce qui implique directement les Départements et les Régions. Voici un exemple à Lyon : <a href="https://reporterre.net/Au-nord-de-Lyon-les-collegiens-animent-leur-Amap">https://reporterre.net/Au-nord-de-Lyon-les-collegiens-animent-leur-Amap</a> <a href="https://amap-aura.org/les-amap-en-college-cest-reparti/">https://amap-aura.org/les-amap-en-college-cest-reparti/</a>	lien avec autres niveaux pédagogiques et autres collectivités en charge de ces niveaux (région pour lycée, école pour communes)
			Mise en place d'une "Charte Départements actifs du PNNS » qui vise à mobiliser les collectivités sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé et à soutenir le développement d'actions locales cohérentes avec le cadre national et les priorités régionales de santé. Pour les départements, elle est signée par le président du conseil départemental, par le ministre chargé de la Santé et par le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) concernée. <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns_charte_dpt_2021-2.pdf">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns_charte_dpt_2021-2.pdf</a>	En lien avec l'ARS
		Renforcer l'éducation alimentaire auprès du grand public	L'alimentation peut s'inscrire dans la "Démarche globale de développement durable" (E3D) : <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm</a> . « Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé dans un projet de développement durable fondé sur la mise en oeuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. » > « Élaborée en concertation dans le cadre des instances existantes, comme le Conseil pédagogique ou le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour les collèges et les lycées, elle est inscrite dans le projet d'école ou d'établissement et transmise aux autorités académiques. »	

## Les compétences « Urbanisme » et « Tourisme »

Compétence	Enjeu de politique publique alimentaire	Objectif stratégique	Exemple d'expérience sur d'autres territoires	Coordination avec autres échelles
Urbanisme	Agir sur le Foncier urbain	Favoriser l'installation ou développement d'outil de transformation ou distribution d'alimentation locale	L'ensemble des Collectivités territoriales prennent part aux commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) qui autorisent les équipements commerciaux de plus de 1000 m <sup>2</sup> (Art. L. 752-2 c. com. sur la composition ; Art.L. 752-1 c. com. sur le champ d'intervention ; Art. L. 7582-6 c. com. sur les critères). Par sa participation à ces commissions, le département peut agir activement sur le tissu commercial local et indirectement participer à la préservation des petits commerces alimentaires de proximité. Cela peut se traduire par la participation de la collectivité dans une SCIC comme l'a fait le département de Seine-Saint-Denis avec Noveadia.	Collaboration avec l'ensemble des collectivités participant à ces commissions
		Développer la biodiversité	Le département peut, dans la gestion de ses espaces verts (forêts, parcs, bordures de voirie...) favoriser la biodiversité et l'alimentation en plantant des arbres fruitiers, et en rendant la production de ces arbres accessibles à toute la population. L'association "Les Incroyables Comestibles" peuvent accompagner le département dans cette mise en place.	
Tourisme	Agir sur les pratiques touristiques	Promouvoir les produits locaux par les pratiques touristiques	Le tourisme est une compétence partagée entre toutes les collectivités territoriales (Art. L.1111-4 CGCT ; Art. L. 111-1 et L. 111-2 c. tour.). Le schéma d'aménagement touristique départemental établi par le conseil départemental peut permettre de promouvoir l'alimentation locale, en choisissant par exemple de promouvoir des sites d'agriculture urbaine (ferme pédagogique, jardins partagés...) en instituant des itinéraires proches de ces structures, ou en faisant la promotion dans des outils d'information publique (type Guide...)	Cohérence avec les orientations régionales fixées par le SRDDT
Toursime	Agir sur les pratiques touristiques	Promouvoir les produits locaux par les pratiques touristiques	Utilisation de marques commerciales : Les CT peuvent créer des marques territoriales (L. 712-1 CPI), ou soutenir de telles marques, notamment en ne s'opposant pas à l'usage de nom géographique (nom de ville, région... Art. L. 712-2-1, L. 712-4 CPI). Ex: « Saveurs de l'Ain »	

## La compétence « Agriculture »

Compétence	Enjeu de politique publique alimentaire	Objectif stratégique	Exemple d'expérience sur d'autres territoires	Coordination avec autres échelles
Agriculture	Agir sur le Foncier agricole	Préserver les terres agricoles	<p>L'instauration de PPEAN : Le département et les EPCI compétents en matière de SCoT et PLU(I) peuvent établir des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN, Art. L. 113-15 c. urb.). Cette protection réglementaire est dotée d'un programme d'actions qui peut être orienté vers l'alimentation locale. C'est ce qu'a fait la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire avec le Conseil départemental de Seine et Marne : <a href="https://www.marneetgondoire.fr/protection-des-espaces/le-ppeanp-192.html">https://www.marneetgondoire.fr/protection-des-espaces/le-ppeanp-192.html</a></p> <p>Le département de Seine-Saint-Denis gère 15 parcs et forêts pour un total de 1157 ha. En 2019, le Département a voté un arrêté anti-pesticides et a l'ambition de développer 10ha d'agriculture urbaine.</p> <p>Le département d'Ille et Vilaine a mis en place un dispositif de mise en réserve foncière en lien avec Région et EPCI voire commune</p>	<p>L'échelon régional est moteur de la planification en matière d'aménagement du Territoire avec l'adoption du SRADDET et du PRAD</p> <p>Les EPT ont aussi des compétence dans l'élaboration du PLUi</p>
		Amélioration des conditions d'exploitation	<p>Les commissions d'aménagement foncier communales ou intercommunales regroupant des représentants de la ou des communes concernées, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et de l'Etat <b>sous la direction du Conseil départemental</b>, définissent des orientations d'aménagement foncier à travers l'organisation de la distribution des parcelles, l'échange et la cession amiable ou encore pour <b>la mise en valeur de terres incultes</b>. Sur ce dernier point : sur demande du Préfet, <b>le Conseil départemental peut saisir une Commission départementale de gestion du foncier</b> qui se prononce sur l'état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste du fond ainsi que sur les possibilités de mise en valeur agricole ou pastorale de celui-ci. Pour exemple, voir les actions entreprises par la commune de Moëlan-sur-Mer qui a particulièrement travaillé sur la mise en valeur des friches (<a href="https://www.finistere.fr/Actualites/Mise-en-valeur-de-friches-littorales-a-Moelan-sur-Mer">https://www.finistere.fr/Actualites/Mise-en-valeur-de-friches-littorales-a-Moelan-sur-Mer</a>)</p>	<p>Collaboration avec les communes et intercommunalités concernées par les orientations d'aménagement foncier</p>
		Acquisition de foncier	<p>Pour la « Protection et la mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains » (Art. L. 113-15 c. urb. et suivants), les EPCI peuvent, <b>avec l'accord du département</b>, bénéficier d'un <b>droit de préemption</b>. <b>Pour la protection d'espaces ou parcs naturels sensibles, c'est l'échelon départemental qui dispose d'un droit de préemption</b> qu'il exercera avec l'accord de la commune ou intercommunalité compétente en matière de PLU (en l'occurrence la CASE) (art. L. 113-25 c. rur et sui et art. L. 215-1 du c. urb.). Sur cette compétence, voir l'exemple du département de Loire Atlantique: <a href="https://www.loire-atlantique.fr/44/environnement-energies/carte-des-zones-de-preemption-des-espaces-naturels-sensibles-et-de-la-protection-d-espaces-agricoles-et-naturels-periurbains/c_1286574">https://www.loire-atlantique.fr/44/environnement-energies/carte-des-zones-de-preemption-des-espaces-naturels-sensibles-et-de-la-protection-d-espaces-agricoles-et-naturels-periurbains/c_1286574</a> a utilisé sont droit de préemption pour la « Protection et la mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains »</p> <p>Une fois les terres acquises, la collectivité (donc y compris le département) propriétaire foncière peut louer les terres à un exploitant, les exploiter elles-mêmes ou les mettre à disposition. Si elles les louent, elles peuvent inclure des clauses environnementales dans les baux ruraux qu'elles concluent (L 411-27 c. rur.). Ces clauses sont destinées à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, la prévention des risques naturels, la lutte contre l'érosion des sols (Liste des clauses : Art. R. 411-9-1 c. rur.). Autre outil mobilisable par la collectivité propriétaire foncière : le recours aux obligations réelles environnementales (ORE, L. 132-3 c. env.). Ce dispositif contractuel a pour finalité le maintien, la gestion, la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques. Il peut porter sur un bien immobilier (foncier et/ou immeuble porté par le foncier comme les arbres ou les plans d'eau). Il peut ainsi viser la préservation d'espaces naturels, forestiers et agricoles.... La ville de Rennes, a titre d'exemple utilise ce type de bail</p>	<p>Dans l'exercice de ce droit de préemption, le Département collabore avec les collectivités territoriales concernées et délégation possible de l'exercice de ce droit à la commune concernée par l'espace naturel sensible en question</p>

## 4. PISTES DE RÉFLEXION

Cette partie est une synthèse des éléments étudiés au cours de ce diagnostic territorial à travers une analyse bibliographique, des analyses quantitatives (partie 2), des entretiens d'actrices et d'acteurs de terrain (partie 3) et une synthèse des compétences du département (partie 3).

Cette synthèse est formalisée sous forme d'une carte mentale (Figure 27), qui sera ensuite décrite pour chaque thématique dans cette partie, puis présentée dans sa totalité en conclusion (partie 6). **Ces pistes de réflexion sont une proposition de fil directeur**, qui pourraient être intégrées à une nécessaire phase de co-construction avec les acteurs/actrices, pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial sur la Seine-Saint-Denis.

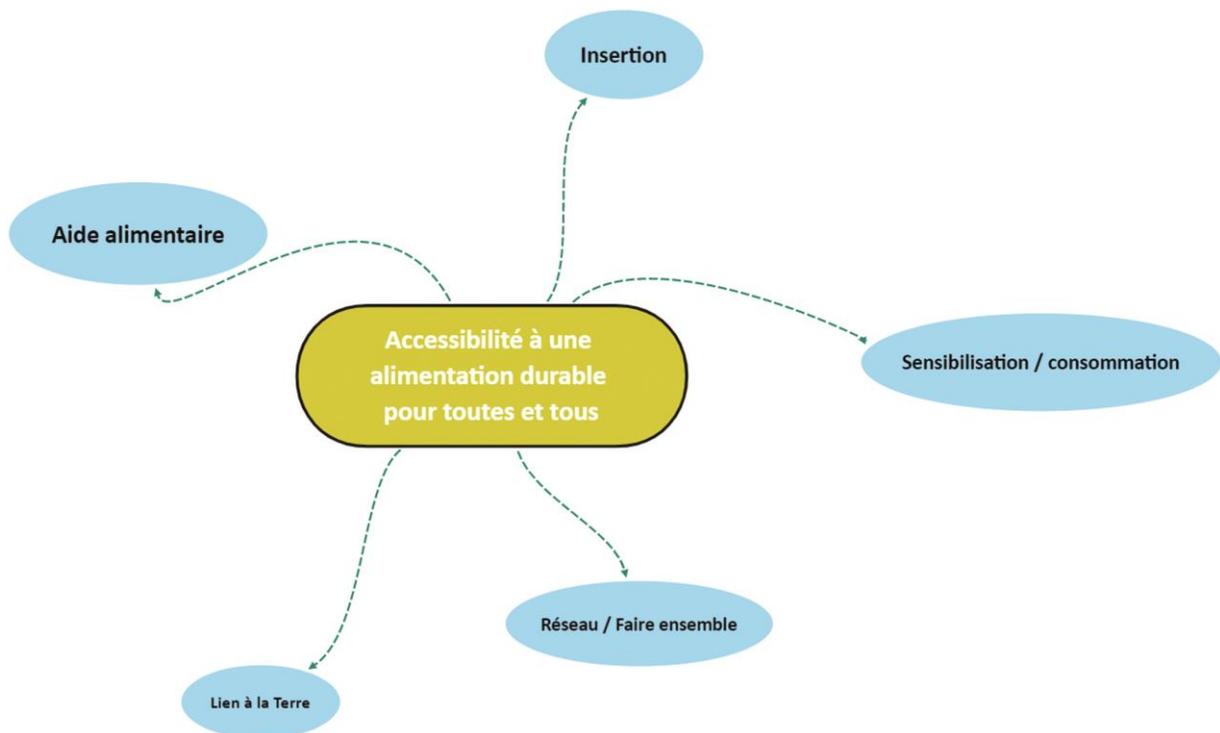


Figure 27 : Synthèse globale - Pistes de réflexion

Le centre de cette carte mentale (bulle jaune) précise le thème central qui a été cité le plus souvent par les actrices et acteurs de terrain comme un trait d'union entre toutes ces structures interrogées mais aussi comme un sujet sur lequel le Département peut jouer un rôle primordial. Ce sujet est donc **l'accessibilité alimentaire**.

Autour de ce centre, les grands thèmes listés sont présentés dans le sens des aiguilles d'une montre (en commençant par l'aide alimentaire) en fonction de leur importance dans le département, à la fois comme besoin pour les habitant.e.s mais aussi dans les activités des structures interrogées.

Dans la suite, chacune de ces bulles en bleu est analysée en identifiant les points forts en présence dans le département, mais aussi les questions soulevées comme autant de pistes de réflexions à creuser pour construire un Projet Alimentaire Territorial.

## 4.1. Aide alimentaire

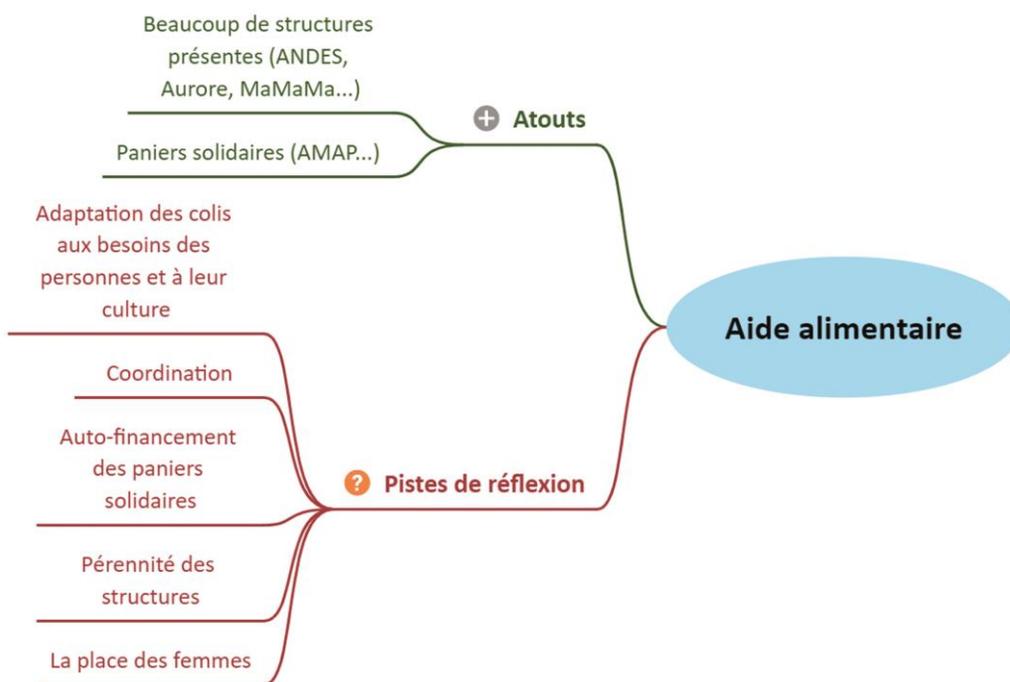


Figure 28 : Synthèse l'aide alimentaire

Il existe de nombreuses structures d'aide alimentaire dans le département. Elles sont particulièrement concentrées sur l'Ouest du département, zone la plus densément peuplée. Il pourrait être pertinent de se questionner quant à cette répartition de l'aide alimentaire et notamment de vérifier s'il n'existe pas des manques à l'Est du territoire.

Certaines structures sont anciennes (ANDES, Restos du Cœur...), d'autres viennent de se créer pendant la crise sanitaire (MaMaMa). En piste de réflexions, on pourrait alors s'interroger sur la coordination et la pérennisation de ces structures qui ont souvent besoin de locaux, de formation pour les bénévoles, etc. Une mutualisation de moyens notamment sur la formation pourrait être envisagée.

La pérennisation des activités des structures questionne aussi l'offre proposée aux bénéficiaires. On a vu que ces derniers aspiraient à choisir leur alimentation et préféreraient avoir des bons d'achats plutôt que des colis préparés. Les besoins des personnes dépendent de leur culture, de leur capacité à cuisiner (compétence, place, possibilité de cuire ou pas, possibilité de conserver ou non...), de l'équilibre alimentaire, la qualité des produits, etc. : autant de facteurs importants à prendre en compte notamment dans l'accompagnement de ces personnes pour renforcer leur confiance en elles. D'une certaine manière, cette aspiration légitime au choix alimentaire va à l'encontre du modèle actuel des associations de don alimentaire. Il serait intéressant d'analyser plus précisément les modèles qui répondent le mieux au besoin des personnes voire de co-construire un modèle avec ces dernières. C'est dans cette logique, qu'APPUI est en train de développer une plateforme logistique permettant d'approvisionner les différentes structures d'aide alimentaire avec des produits durables et correspondants aux attentes des bénéficiaires.

Une question se pose aussi quant au modèle économique des paniers solidaires portés par les AMAPs et les CCAS : ces paniers ne pourraient-ils pas s'autofinancer en partie en proposant des prix de paniers modulés en fonction des revenus ?

Enfin, cette étude interroge sur la place des femmes dans ce champ de l'aide alimentaire. Ce sujet n'a pas été étudié ici et mériterait sûrement d'être creusé dans le projet de plan alimentaire départemental. Certaines structures comme Altrimenti (association anti-gaspillage alimentaire <http://www.altrimenti-asso.org/>) mettent en avant les femmes et leur savoir-faire, mais quelle place ont-elles dans l'aide alimentaire ?

## 4.2. Insertion

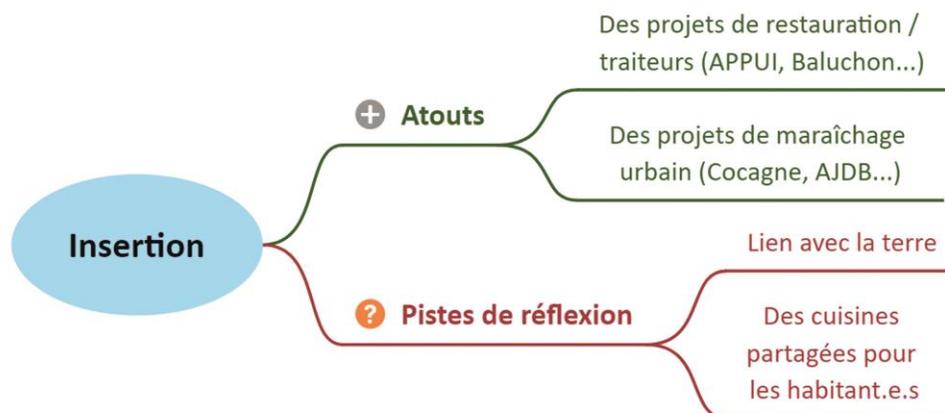


Figure 29 : Synthèse - l'insertion

Concernant l'insertion, il existe des structures qui travaillent sur les métiers de la restauration (PTCE Resto Passerelle porté par APPUI avec Baluchon et La Marmite parmi les membres, Sodexo La Passerelle...) mais aussi du maraîchage en agriculture urbaine (Réseau de Cocagne, AJDB...). D'autres structures comme Baluchon ou APPUI accompagnent des porteurs de projets à créer leur activité notamment dans les prestations de traiteur. La crise sanitaire a même permis à certains d'entre eux de se regrouper pour répondre ensemble à des marchés et proposer ainsi à leurs clients des offres variées.

Le manque d'activité agricole sur le département marque aussi le peu de structures en capacité d'accompagner les personnes qui souhaitent se lancer dans les métiers agricoles. C'est un rôle que pourrait jouer le département en facilitant la mise en place de formations agricoles en partenariat avec d'autres territoires plus ruraux.

Enfin, il semble qu'il y ait encore peu de cuisines partagées en bas d'immeubles, qui pourraient à la fois être des lieux de partage de recettes et de savoir-faire, de mise en avant des compétences des femmes mais aussi de développement de prestations de traiteur.

### 4.3. Sensibilisation

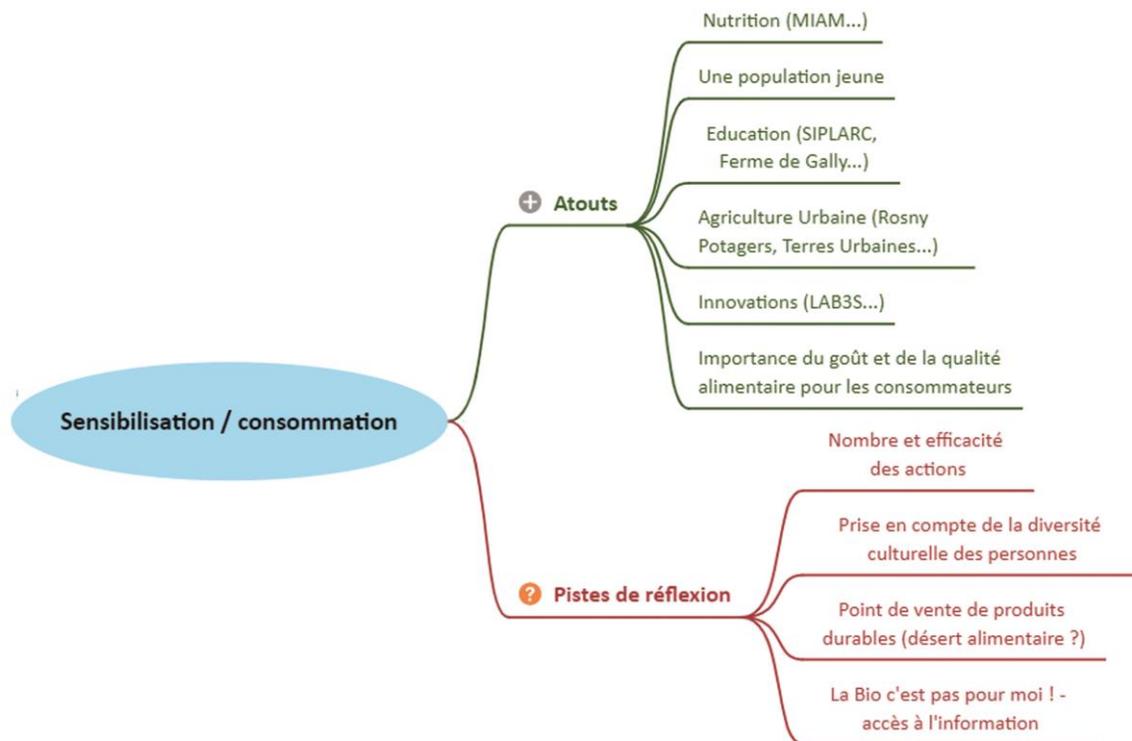


Figure 30 : Synthèse - la sensibilisation

La jeunesse de la population et l’attachement des personnes interrogées au goût et à la qualité des produits alimentaires invitent au développement des actions de sensibilisation en milieu scolaire, et notamment dans les collèges, mais aussi à informer les citoyens sur l’équilibre alimentaire et les labels de qualité. Une structure comme MIAM, qui regroupe des nutritionnistes, joue ce rôle et pourrait intervenir davantage dans les collèges.

A travers les différents modèles d’agriculture urbaine portés par Terres Urbaines, Rosny Potagers, ou AJDB par exemple, les personnes apprennent à cultiver le sol et ainsi découvrent ou redécouvrent le plaisir de manger ce qu’elles ont planté, comprennent l’impact des pesticides sur le sol et la santé et peuvent alors, si elles le souhaitent, adapter leur alimentation en se tournant vers les fruits et légumes frais voire bio. Mais pour acheter des aliments frais et de qualité, il faut pouvoir les trouver près de chez soi, cela pose la question des « déserts alimentaires » qui doit être analysée plus précisément.

Les habitudes alimentaires sont aussi liées aux cultures des personnes qui sont particulièrement riches et variées en Seine-Saint-Denis : cultiver, approvisionner les habitant.e.s en produits nécessaires à leur alimentation en fonction de leurs cultures est une piste à creuser dans la suite de ce Projet Alimentaire Territorial.

#### 4.4. Faire ensemble

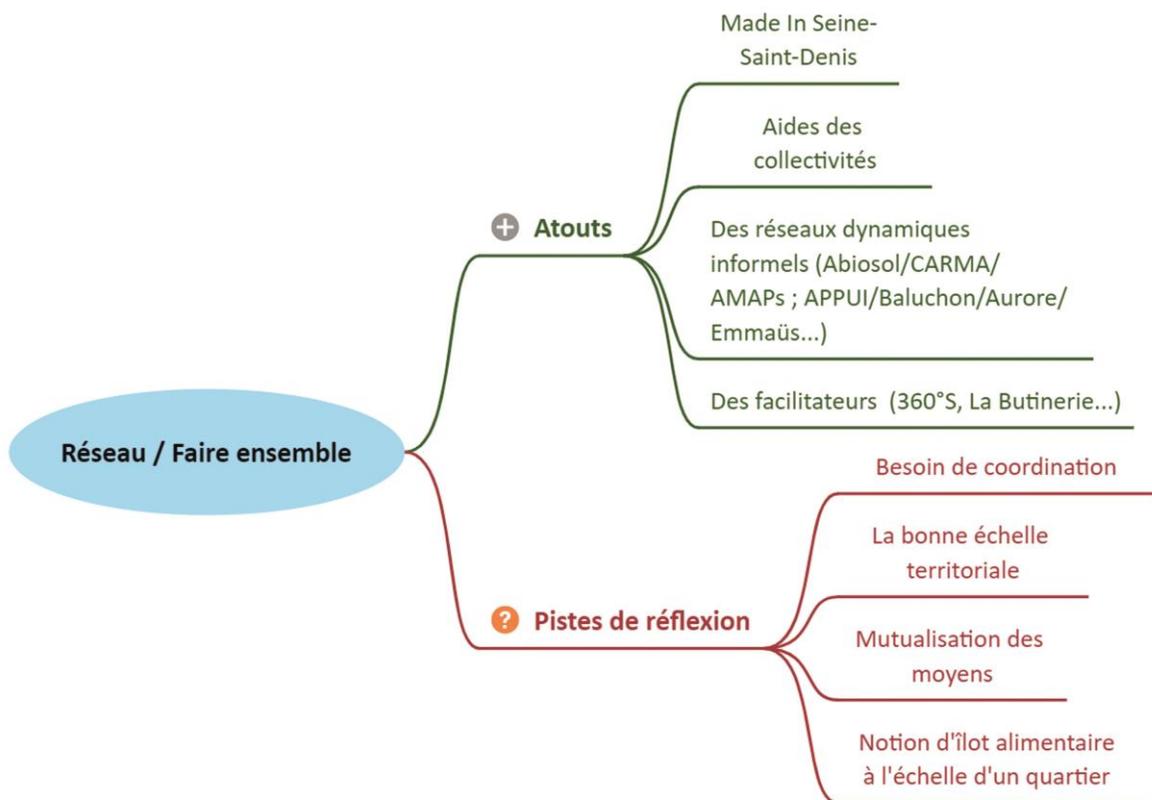


Figure 31 : Synthèse - le réseau de partenariat

Il existe des réseaux d'acteurs et d'actrices de l'alimentation en Seine-Saint-Denis, plus ou moins formalisés et plus ou moins organisés. On peut citer par exemple la coopération entre Abiosol/Carma et le réseau AMAP IDF sur le développement d'une agriculture bio au-delà de la Seine-Saint-Denis et le lien avec les consommatrices et consommateurs séquano-dionysien.ne.s. APPUI, Baluchon, Aurore et Emmaüs travaillent aussi ensemble autour des questions de l'aide alimentaire et de l'insertion professionnelle dans la restauration.

Parmi les structures interrogées nous avons aussi repéré des agrégateurs comme 360° Sud ou La Butinerie qui sont des lieux de ressources facilitant la mise en place de projets et la mise en réseau localement. Le

Département pourrait s'appuyer sur ces acteurs, s'ils le souhaitent, pour mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial. S'appuyer sur les facilitateurs existants à échelle plus locale et les essayer pour créer des boucles alimentaires locales (comme la ferme des possibles à Stains) ou des îlots alimentaires par quartier, paraît également être une piste à suivre. Ces projets pourraient permettre aux habitants à la fois de mettre les mains dans la terre, mais aussi de cuisiner, de s'approvisionner sur place et de valoriser les déchets alimentaires.

Enfin, les différentes structures que nous avons interrogées ont exprimé le besoin de plus d'interconnaissance au sein d'un même périmètre géographique mais aussi entre pairs afin de partager leurs expériences. Des fonctions d'animation de réseau seraient donc certainement à développer davantage.

## 4.5. Lien à la Terre

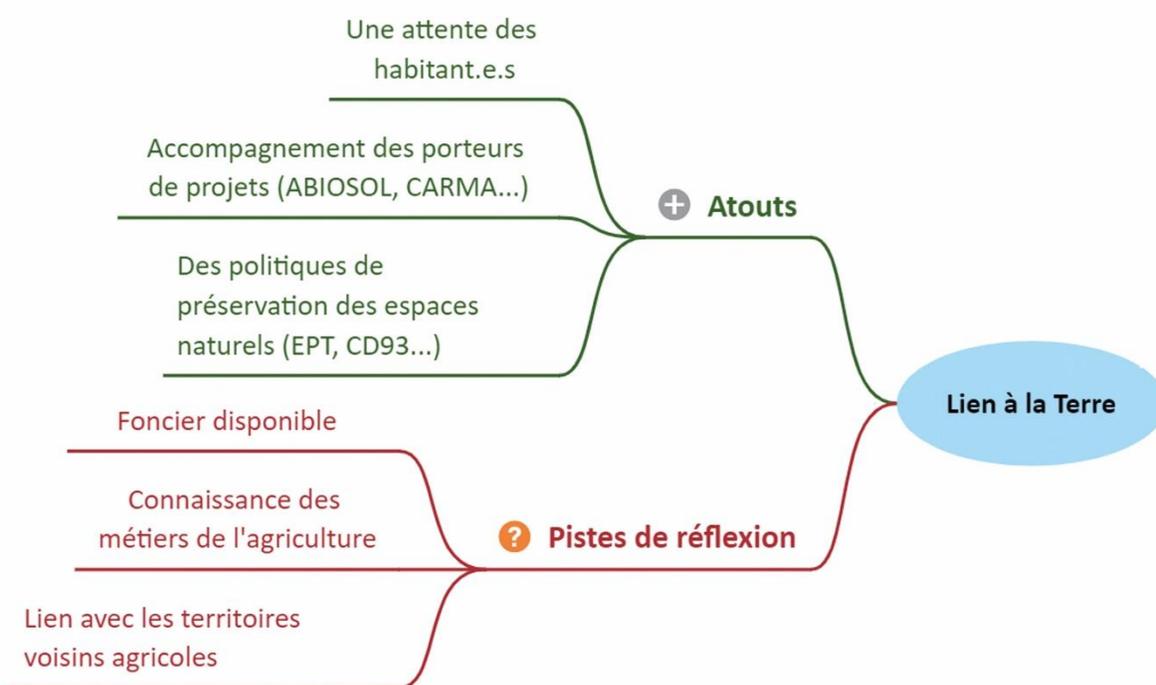


Figure 32 : Synthèse - Lien à la Terre

Le manque de production agricole dans le département, et sa baisse drastique (-45%) ces dix dernières années questionne à la fois l'approvisionnement alimentaire mais aussi le besoin des personnes d'avoir accès à la nature et de mettre les mains dans la terre.

Un travail de concert avec la région et les départements voisins, autour du foncier disponible (friches par exemple) permettrait de faire naître de nouveaux projets de production. C'est d'ailleurs tout l'objet de projets comme celui porté par CARMA sur les départements du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis. Les réflexions sont en cours en Île-de-France à travers les initiatives d'alliance des territoires qui questionne la faisabilité pour les territoires les plus urbains d'acheter en commun et ainsi de sacrifier des terres agricoles afin de garantir un approvisionnement local aux habitants.e.s. Dans ce même cadre, la question de la mutualisation d'outils de transformation comme des légumeries ou conserveries peut aussi être étudiée. Une réflexion est citée pour mobiliser à des fins de production des espaces gérés par les collectivités hors de leur territoire (centre de vacances...).

Il existe aussi un besoin de faire connaître aux plus jeunes, qui vivent dans un milieu urbain, ces métiers de l'agriculture surtout à un moment où un grand nombre d'agriculteurs vont partir à la retraite.

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 5.1. Conclusion

Les éléments présentés dans ce diagnostic montrent qu'il serait particulièrement pertinent pour le Département de Seine-Saint-Denis de lancer une démarche de co-construction d'un Projet Alimentaire Territorial. L'enjeu principal de ce plan alimentaire ainsi que les propositions de thématiques qui pourraient être abordées tout au long de sa construction sont résumés dans la Figure 33.

En faisant la synthèse entre les chiffres clés du département, les propos des structures interrogées et les compétences du département, il apparaît que **l'enjeu principal de ce projet alimentaire devrait être la question de l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation durable et saine.**

En gardant cet enjeu comme fil conducteur, les différents travaux et ateliers qui pourront être menés par la suite, peuvent permettre d'échanger et de proposer des solutions aux questions ci-dessous :

- **Concernant l'aide alimentaire :**
  - La répartition géographique actuelle des structures permet-elle à toutes et tous d'avoir recours à cette aide ?
  - Le fonctionnement actuel de l'aide alimentaire répond-il aux besoins des personnes ?
  - Comment trouver de nouveaux modèles économiques et/ou sources de financement de cette aide ?
  - Comment renforcer la part des produits de qualité, durables et locaux dans l'offre proposée par les structures d'aide alimentaire ?

- **Concernant la place des femmes dans le système alimentaire :**
  - Ont-elles leur place dans le système d'aide alimentaire au-delà du statut de bénéficiaire et/ou de mère de famille ?
  - Ont-elles la possibilité de partager leurs expériences, notamment culinaires ?
  - Y a-t-il des cuisines partagées où elles pourraient à la fois partager les connaissances mais aussi développer une activité économique ?
  
- **Concernant l'approvisionnement alimentaire :**
  - Les commerces de proximité sont-ils suffisants et bien répartis sur le territoire ?
  - Quelle forme d'approvisionnements (VRAC, achats groupés...) pourrait répondre aux besoins des habitant.e.s et prendre en compte leur diversité culturelle ?
  
- **Concernant les moyens et outils des structures en place :**
  - Comment mieux mutualiser les outils, les compétences au sein d'un même quartier ou d'une commune ?
  - Pourrait-on développer des îlots ou boucles alimentaires, c'est-à-dire des lieux où les habitant.e.s peuvent à la fois cultiver la terre, s'approvisionner, cuisiner et recycler leurs déchets ?
  - Comment faciliter l'interconnaissance entre les structures qui développent des activités similaires au sein du département ?
  
- **Concernant la production agricole :**
  - Comment promouvoir auprès des habitant.e.s et notamment des plus jeunes les métiers de l'agriculture ?
  - Comment travailler à la mise en place de partenariats avec des territoires voisins plus ruraux pour développer un approvisionnement local ?

Le Département peut jouer un rôle d'animateur de ces débats et de facilitateur. Il peut s'appuyer sur un réseau d'actrices et d'acteurs compétents œuvrant déjà sur le terrain au plus près des personnes, et prêt.e.s à s'engager dans ce Projet Alimentaire Territorial émergent.

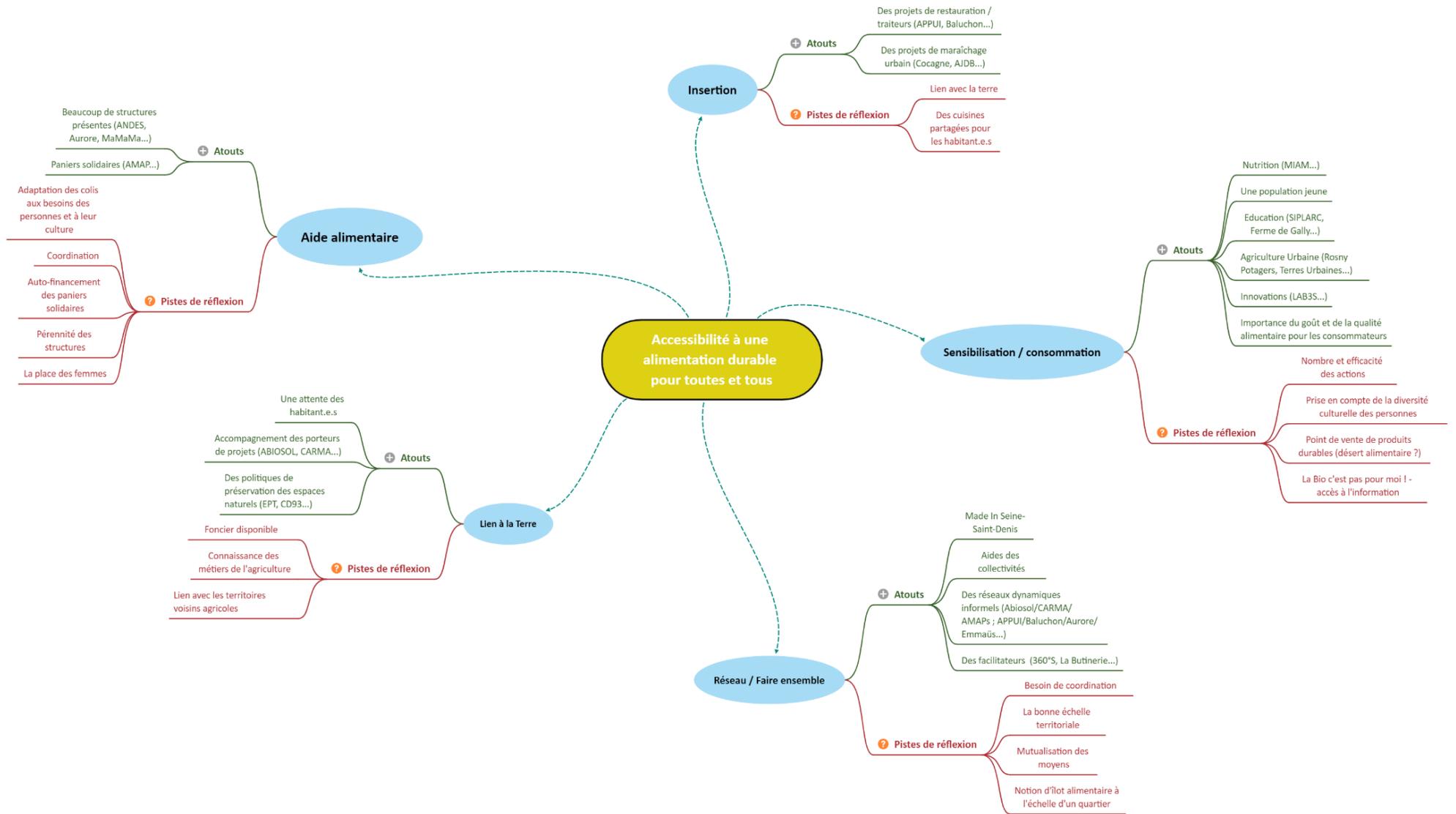


Figure 33 : Synthèse globale

## 5.2. Perspectives

Au-delà des conclusions précédentes, ce paragraphe liste des pistes et recommandations pour la construction d'une stratégie alimentaire territoriale de la Seine-Saint-Denis. La stratégie alimentaire du Département serait clairement centrée sur l'accès à tous et à toutes à une alimentation de qualité. Il en a la légitimité de par ses compétences et le budget alloué dans ce secteur. Après un travail de concertation, il pourra décliner la stratégie en objectifs opérationnels et un plan d'action avec le dispositif PAT.

Concernant le partage du diagnostic et de la démarche, il semble important de réunir les actrices et acteurs de terrain et notamment celles et ceux qui ont été interrogés dans cette étude. Elles et ils attendent un retour mais aussi une prise en compte de leurs actions en préalable de la construction de ce Plan. En outre, une telle réunion permettrait une première interconnaissance entre ces structures. Les structures repérées comme étant des agrégatrices pourraient être étroitement associées à la démarche en participant au comité de pilotage. La gouvernance est un point important qui doit traduire la démarche ascendante voulue par le Département. Certains acteurs régionaux seraient intéressants à associer, comme l'Institut Paris Région.

Des études complémentaires pourraient aussi être menées dans le cadre du projet alimentaire territorial afin de compléter ce premier travail :

- La présence de « déserts alimentaires » c'est-à-dire de lieux où il est difficile pour les habitant.e.s de trouver une alimentation de qualité, diversifiée et accessible pourrait être plus précisément évaluée. Cette future étude pourrait aussi faire un état des lieux de la présence de restauration rapide et du positionnement de la restauration rapide dans les pratiques alimentaires dans le département ;
- Il serait intéressant de lister et cartographier les pratiques notamment en termes d'approvisionnements et de lutte contre le gaspillage alimentaire des collectivités du département. Un travail pourrait d'abord être mené dans les collèges en interaction avec les autres restaurations collectives. Les résultats de cette enquête pourraient permettre de mesurer les marges de manœuvre notamment budgétaires et d'identifier les besoins en équipements de type cuisines centrales et en mutualisation d'achat ;
- A l'instar de ce qui a été fait par Plaine Commune, une étude pourrait être menée sur le département afin d'évaluer des surfaces cultivables et leur potentiel nourricier à travers l'agriculture urbaine. La méthodologie mise en place par Ségolène Darly de l'UMR Ladyss, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis pour estimer le potentiel nourricier des potagers privés pourrait servir de base à cette évaluation des capacités nourricières de l'agriculture urbaine en Seine-Saint-Denis. Une étude exploratoire a été réalisée en 2021. Des travaux universitaires sont envisageables avec une participation de chercheurs.ses dans le cadre de réunions du PAT. L'Institut Paris Région détient la liste des jardins collectifs recensés en 2019 en l'Île-de-France et

pourrait sous conditions d'acceptation la mettre à disposition du Département de la Seine-Saint-Denis. Une demande du Département pourrait être réalisée auprès d'Institut Paris Région. Ce suivi permettrait de mesurer l'évolution de la dynamique notamment sociale et des surfaces des jardins collectifs.

- Enfin, il serait intéressant de mobiliser d'autres retours d'expériences de Départements engagés dans des démarches de PAT et d'autres initiatives sur l'accès à alimentation pour tous et toutes. Par exemple, Brest Métropole avec ses CCAS a coordonné les organismes de l'aide alimentaire et a mis en place un dispositif de chèque alimentation durant le premier confinement, pour aider les ménages à petit budget.

Le développement des connaissances du système alimentaire avec des partenariats universitaires et organismes de recherche pourraient constituer une plus-value du Département (ex : Université P13, P8, Campus Condorcet, Institut de Recherche pour le Développement...). Ce diagnostic pourrait en constituer une première base qui serait actualisée et documentée régulièrement pour être mise à disposition des acteurs et les outiller. La participation de la recherche pourrait se traduire par des études ou missions de conseil proposées aux étudiant.e.s du 93, de stages, voire de thèse CIFRE (3 ans), autant d'opportunités de valorisation des filières du territoire, et source de formation et d'emplois auprès des jeunes.

Au-delà de l'apport en connaissances scientifiques et techniques, les projets de recherche-action ou participative permettent de mesurer et d'évaluer l'impact de projets, de proposer des préconisations ou des pistes d'amélioration, et de permettre une meilleure compréhension des enjeux agricoles et alimentaires par les actrices/acteurs et citoyen.nes du territoire (à travers la diffusion d'études, l'organisation d'ateliers, expositions, évènements...). Plusieurs projets de recherche participative sur l'alimentation sont actuellement en cours en Seine-Saint-Denis :

- **MODALITEA**, Modélisation des comportements alimentaires et investigations de terrain pour l'éducation à l'alimentation, (ARS, DRIAAF, Est Ensemble, Université P13, la Butinerie, Graine de jardins, ADEME...) : observation de terrain, modélisation de la diffusion des messages, mise en place d'un dispositif territorialisé d'éducation à l'alimentation, évaluation.
- **Coopalim**, Construction d'un projet alimentaire citoyen à Montreuil (UPEC, ville de Montreuil, ADEME) : observation d'ateliers animés par des diététiciens en régies de quartier, organisation d'ateliers collectifs sur l'alimentation auprès d'habitant.e.s et entretiens, podcast, théâtre forum.
- **Contrib'alim**, Co-construire les savoirs pour une alimentation durable à Saint-Denis, (IRI, Maison de quartier Sémard Saint-Denis, APPUI, ville Saint-Denis, ADEME) : organisation d'ateliers de capacitation, production de méthodes et outils d'évaluation de filières pour la transition alimentaire.
- **ACDC**, Actions de Consommation Durable et Citoyenne à Stains et Bagnolet (ROMDES, AgroParisTech, ADEME, ARS, Novaedia, AJDB) : organisation d'actions éducatives autour du jardin, développement durable, alimentation et activité physique, évaluation de l'impact du dispositif.

- **Du potager à la marmite** à Bondy (LAB3S, Chaire AU AgroParisTech, Maison de quartier Balavoine, Rayon de soleil, la Marmite, ville Bondy) : évaluation de l'impact d'un dispositif couplé d'ateliers aux jardins et dans les cuisines collectives sur l'amélioration des pratiques alimentaires.

Par ailleurs, le programme **COLAB93** piloté par l'IRD (dont le LAB3S est partenaire) vise à accompagner trois projets multi-acteurs pour passer de l'idée au test/prototypage de leur projet, avec un accompagnement de la recherche.

Enfin, l'enjeu d'intégrer les habitant.e.s dans ce Plan Alimentaire Territorial est important, il pourrait notamment se concrétiser notamment à travers l'Académie populaire de la santé, qui est un parcours d'éducation en santé conçu spécialement pour les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis.

## BIBLIOGRAPHIE

**Chiffres clés des IIA** – ministère de l’Agriculture, 2021 – <https://agriculture.gouv.fr/iaa-chiffres-et-indicateurs-cles>

**Comptes-rendus d’entretiens pour le Potager du Grand Paname**, CARMA, juillet 2021

**Comptes-rendu d’entretiens pour Pariciflore**, CARMA, juillet 2021

**Diagnostic aide alimentaire 93**, Présentation orale du diagnostic « Etat des lieux et analyse des besoins », DRIHL Direction Régionale et Interdépartementale de l’Hébergement et du Logement, 19 octobre 2021

**Diagnostic de Territoire « Conception d’un écosystème alimentaire durable**, Zac Cluster des Médias, Communes de Dugny, le Bourget, la Courneuve », Solideo, Ecoceaty, 16 janvier 2020

**Diagnostic du système alimentaire « Boucle alimentaire locale autour de la du secteur Clos Saint-Lazare/Prêtresse de Stains**, Appui, Plaine Commune, 2018

**Agriculture urbaine à Plaine Commune : Etat des lieux, dynamiques et Potentialités**, Phase 1 : Appropriation et restitution des dynamiques en cours sur le territoire », ADEME et Plaine Commune, 2018

**L’accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes en Seine-Saint-Denis**, LAB3S, Amandine Degert, septembre 2021 - <https://www.lab3s.fr/ressources>

**Étude sur les pratiques alimentaires en Seine-Saint-Denis**, livrable phase 2.1, Vracpop, 2018

**Fiche territoriale synthétique RA 2020**, Base AGRESTE Recensement agricole de 2020 « Seine-Saint-Denis » - [https://driaaf.ile-defrance.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts\\_ra2020\\_seine\\_saint\\_denis\\_cle82cef7.html](https://driaaf.ile-defrance.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_seine_saint_denis_cle82cef7.html)

**Inscription des jardins collectifs et partagés dans le paysage alimentaire Bondynois**, LAB3S, Noémie Beaubert, septembre 2021

**Familial ou partagé : les citoyens franciliens de plus en plus adeptes du jardinage**, Institut Paris Région, septembre 2020, Corinne Legenne, Laure de Biasi, Antoine Lagneau, Laetitia Pigato  
<https://www.institutparisregion.fr/environnement/agriculture-et-alimentation/familial-ou-partage-les-citadins-franciliens-de-plus-en-plus-adeptes-du-jardinage/>

**Jardins ouvriers et familiaux en Seine-Saint-Denis**, les cahiers du patrimoine, Seine-Saint-Denis, 2011

**Portrait des EPT de la Seine-Saint-Denis**, Observatoire départementale de Seine-Saint-Denis des données sociales, décembre 2019

**Plan Climat Air Energie Territorial 2017-2023**, Est Ensemble, 2017

**Plan d’action départemental pour la transition écologique 2017-2020**, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

***Plan d'Engagement pour l'Égalité Environnementale***, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, 2019

***Dynamiques territoriales et l'Est Parisien en vue d'une transition agroécologique et alimentaire***, Pre-diagnostic AO Consulting et LAB3S, Avril 2020

***Recensement et cartographie des acteurs de l'alimentation durable***, Rapport final, Grand Paris Grand Est, Terralim, septembre 2021

***Processus d'élaboration de la Stratégie alimentaire de la ville de Montreuil*** - Compilation des contributions des groupes de travail et des apports de la réunion collective, juin 2021

-----

Photo de couverture : Zac des Tartres – Crédits : Plaine Commune Développement

## ANNEXES

Les scénarios d'autonomie alimentaire (Source Terralim) :

 <b>SAU Actuelle : 887 ha</b>	Pour nourrir la population permanente		Pour nourrir la population totale (permanente+touristique)	
	Surface de production nécessaire	Degré d'autonomie	Surface de production nécessaire	Degré d'autonomie
<b>Scénario 1</b> - Maintien du régime alimentaire actuel - Evolution vers 50% de productions en bio	925 500 ha	0%	932 024 ha	0%
<b>Scénario 2</b> - Evolution vers un régime alimentaire 50% moins carné - Evolution vers 50% de productions en bio	402 500 ha	0%	405 337 ha	0%
<b>Scénario 3</b> - Maintien du régime alimentaire actuel - Evolution vers 100% de productions en bio	1 244 100 ha	0%	125 2869 ha	0%
<b>Scénario 4</b> - Evolution vers un régime alimentaire 50% moins carné - Evolution vers 100% de productions en bio	528 700 ha	0%	532 427 ha	0%

Listes des Industries Agro-alimentaires présentes en Seine-Saint-Denis – Source DRIAAF 2015 :

[https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche\\_territoriale\\_seine\\_saint\\_denis\\_cle499932.html#iaa](https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche_territoriale_seine_saint_denis_cle499932.html#iaa)

Principaux établissements des IAA sur le territoire						
département	nom de l'entreprise	code NAF	activité	INSEE commune	commune	tranche d'effectif
93	RACHEL'S BAGEL'S & BUNS	1071A	Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche	93048	Montreuil	[20 , 50[
93	CAFE POUCHKINE SAS	1085Z	Fabrication de plats préparés	93048	Montreuil	[20 , 50[
93	FINDUS FRANCE	1020Z	Transf. & conserv. poisson, crust., etc.	93051	Noisy-le-Grand	[150 , 200[
93	FRANCE PAIN	1071A	Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche	93066	Saint-Denis	[50 , 100[
93	LES MILLE ET UNE FEUILLES	1089Z	Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.	93071	Sevran	[20 , 50[
93	DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE	1051A	Fab. de lait liquide & de produits frais	93073	Tremblay-en-France	[20 , 50[
93	LACTALIS NESTLE ULTRA-FRAIS MARQUES	1051A	Fab. de lait liquide & de produits frais	93051	Noisy-le-Grand	[50 , 100[
93	ASPASIA BUI KIM KHUE	1089Z	Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.	93047	Montfermeil	[50 , 100[
93	DAVIMA	1085Z	Fabrication de plats préparés	93027	La Courneuve	[20 , 50[
93	LPB	1071A	Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche	93001	Aubervilliers	[50 , 100[
93	HALAL KEBAB	1013A	Prépa. indust. produits à base de viande	93005	Aulnay-sous-Bois	[20 , 50[
93	L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE	1107B	Production de boissons rafraîchissantes	93027	La Courneuve	[100 , 150[
93	EURASIE	1089Z	Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.	93072	Stains	[50 , 100[
93	NAYA	1085Z	Fabrication de plats préparés	93051	Noisy-le-Grand	[20 , 50[
93	LES BOUCHERIES DE L'ILE DE FRANCE	1011Z	Transf. & conserv. viande de boucherie	93063	Romainville	[20 , 50[
93	INTERSNACK FRANCE	1072Z	Fab. pain, biscuit & pâtiss. de conserv.	93073	Tremblay-en-France	[100 , 150[
93	SOCIETE LA ROMAINVILLE	1071A	Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche	93014	Clichy-sous-Bois	[150 , 200[
93	ETABLISSEMENTS PROVA	1083Z	Transformation du thé et du café	93048	Montreuil	[50 , 100[
93	CHARLY INDUSTRIE SERVICE	1089Z	Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.	93048	Montreuil	[20 , 50[
93	GAVELLE ET ASSOCIES	1071A	Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche	93050	Neuilly-sur-Marne	[50 , 100[

Source : Insee - Clap 2015







SUIVEZ-NOUS #SSD93

[seinesaintdenis.fr](http://seinesaintdenis.fr)